



Offémont Réalités

Magazine municipal - Juillet 2021 - N°75



Le mot du Maire	page 03
Résultats des dernières élections	page 04
Finances	page 06
Représentation de la Commune	page 08
Fleurissement	page 12
Amélioration de l'espace public	page 16
Environnement	page 28
Éducation	page 34
La Ruche	page 36
CLÉ	page 42
Les Aînés	page 48
Moments officiels	page 49
Animation	page 49
Sports & loisirs	page 52
Vie communale	page 56
Promotion	page 62
Conseils Municipaux	page 63
Dialoguons	page 80
Flash back	page 81
État civil	page 82
Photos de la commune	page 84
Tribunes	page 85
Page ludique	page 86
À noter dans votre agenda	page 87

Directeur de la publication : Pierre CARLES. Responsable de la publication : Carole TRITTER.
Rédaction : Marie-Line CABROL, Pierre CARLES, Thierry FRAISIER, Estelle MOUSSAOUI, Nicole MUESSER, Gilles MULLER
Carole TRITTER, la CLÉ d'Offemont, les listes "Un vent de liberté pour Offemont", et "Parlons d'avenir".
Photos : Mairie d'Offemont sauf celles portant le nom du photographe. Photo de couverture : Centre Athénas.
Crédits : freepik.com, vecteezy.com, pixabay.com. Conception graphique et mise en page : Service Communication
Mairie d'Offemont. Dépôt légal : juillet 2021. Tirage : 2 050 exemplaires. Coût de l'impression : 3 272,50 € TTC.
Imprimé par ELEPHANT COM AND EVENTS sur papier PEFC. Régie publicitaire : Mairie d'Offemont.

Comment recevoir Offemont Réalités ?

Version papier : le magazine municipal d'Offemont est distribué à l'ensemble des Offemontois. Il est également disponible à l'accueil de la Mairie d'Offemont.

Version électronique : Offemont Réalités est consultable sur le site internet de la Commune d'Offemont www.mairie-offemont.fr dans la rubrique Animation et Communication/Revue municipale.



Chères Offemontoises, chers Offemontois,

Je tiens à vous remercier de la confiance que vous avez témoignée à Marie-France CEFIS et à moi-même lors des élections départementales les 20 et 27 juin.

Lorsque Marie-France est venue me demander d'être son compagnon de route et de devenir son binôme dans le cadre de ces élections, je l'ai remerciée d'avoir pensé à une personne de la Commune d'Offemont. Un délai de réflexion m'a été nécessaire, je tenais à consulter l'ensemble des élus de la majorité municipale sur ce sujet. Leur soutien m'était primordial. Sans ce dernier, je ne me serais pas lancé dans l'aventure.

J'ai ensuite fait connaître les conditions sans lesquelles je n'aurais pas adhéré au projet, conditions qui ont été acceptées :

- que le plus grand nombre de communes soient représentées pour ces élections,
- que le programme soit réalisé en commun (projets, réunions, tracts...),
- que chacun garde la possibilité de s'exprimer par sa liberté de parole.

Avoir deux élus du Canton dans la majorité départementale permet une représentation forte dans cette instance, ce qui est positif pour les 8 communes. Deux missions d'importance nous ont été confiées au sein du Conseil départemental. Marie-France CEFIS a en charge l'action sociale territoriale, la santé publique, l'enfance et la famille. Je suis Vice-président à l'aménagement et le développement du territoire, l'habitat et les projets urbains, la planification et l'urbanisme. Lourdes tâches que nous allons nous appliquer à mener à bien.

Après de longs mois sans rapprochement ni convivialité, en raison des restrictions sanitaires, nous avons eu enfin la chance d'organiser la Fête de la Commune. Ce moment fut intense de retrouvailles, petits et grands rassemblés autour des nombreuses attractions proposées : manège, toboggan, grands jeux, clown Pipo... Le verre de l'amitié, offert en fin de journée, nous a procuré un temps de liberté fort apprécié de toutes et de tous.

Ce même week-end, deux autres manifestations étaient présentées au public. L'association Fou d'Arts a organisé une magnifique exposition artistique dans les locaux de l'espace culturel du gymnase où elle se réunit pour chercher et trouver l'inspiration. Le club de pétanque offrait, avec plus de 150 participants, le premier grand tournoi de l'année sur Offemont. Le beau temps était au rendez-vous, ce fut une superbe journée, j'y ai rencontré des gens souriants, heureux, et c'est bien ça l'essentiel !

Lors de ces 6 derniers mois semi-confinés, les actions ont perduré sur notre commune : opérations de développement durable et écologiquement responsables, travaux dans les écoles, bon fonctionnement des activités au sein de la Ruche, marché local, fleurissement et embellissement de notre cadre de vie, entretien des bâtiments, dossiers d'urbanisme, continuité des services rendus aux citoyens en mairie... Vous trouverez toutes les informations concernant le travail effectué dans cette revue semestrielle.

Sachez que rien de tout cela ne serait possible sans la volonté, l'implication, la conscience professionnelle et l'investissement des fonctionnaires et de tous les élus. C'est un soutien au quotidien, sans faille, de toutes et de tous qui nous permet de rendre notre commune plus vivante, plus accueillante et plus belle encore.

Je vous souhaite un bel été, prenez soin de vous,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Carles'. The signature is fluid and somewhat stylized, with a long horizontal stroke at the end.

Pierre CARLES

Résultats des dernières élections

Élections départementales

Résultats du 1^{er} tour de l'élection du canton de Valdoie du 20 juin :

	Bureaux Offemont			TOTAL OFFEMONT	TOTAL CANTON
	N°1 École du Martinet	N°2 Bureau cen- tralisateur Mairie	N°3 Citron- niers		
M. MURAROTTO et M. TELLI	44	59	48	151 soit 16,61 %	719 soit 21,13 %
V. JEUDY et C. LAROCHE	64	117	86	267 soit 29,37 %	1 177 soit 34,60 %
P. CARLES et M-F. CEFIS	154	180	157	491 soit 54,02 %	1 506 soit 44,27 %

Sur Offemont :
Inscrits : **2 798**
Votants : **964**
Abstentions : **1 834**
Blancs : **37**
Nuls : **18**
Exprimés : **909**
Participation : **34,45%**

Résultats du 2^e tour du 27 juin :

	Bureaux Offemont			TOTAL OFFEMONT	TOTAL CANTON
	N°1 École du Martinet	N°2 Bureau cen- tralisateur Mairie	N°3 Citron- niers		
V. JEUDY et C. LAROCHE	125	196	146	467 soit 43,52 %	1 955 soit 48,68 %
P. CARLES et M-F. CEFIS	216	198	192	606 soit 56,48 %	2 061 soit 51,32 %

Sur Offemont :
Inscrits : **2 799**
Votants : **1 135**
Abstentions : **1 664**
Blancs : **37**
Nuls : **25**
Exprimés : **1 073**
Participation : **40,55%**

Pierre CARLES et Marie-France CEFIS ont été élus Conseillers départementaux. Ils vous remercient pour la confiance que vous leur avez accordée lors de ces élections.



Bureau N°1 centralisateur
déplacé à la MIEL



Bureau N°2 déplacé à la MIEL



Bureau N°3 au Martinet

Grand merci aux membres du Conseil Municipal, du CCAS et aux volontaires Offemontois pour leur participation à la tenue des 6 bureaux de vote.

Résultats des dernières élections

Élections régionales

Résultats du 1^{er} tour de l'élection du 20 juin :

	Bureaux Offemont			Offemont	Canton	Région
	N°1 École du Martinet	N°2 Bureau centralisateur Mairie	N°3 Citron- niers			
Bastien FAUDOT (UG)	14	16	13	43 soit 4,68 %	194 soit 5,43 %	29 424 soit 4,50 %
Julien ODOUL (RN)	56	64	66	186 soit 20,24 %	819 soit 22,90 %	151 625 soit 23,19 %
Stéphanie MODDE (ECO)	27	67	46	140 soit 15,23 %	483 soit 13,51 %	67 618 soit 10,34 %
Denis THURIOT (REM)	35	43	41	119 soit 12,95 %	401 soit 11,21 %	76 457 soit 11,69 %
Claire ROCHER (EXG)	10	8	5	23 soit 2,50 %	131 soit 3,66 %	17 829 soit 2,73 %
Marie-Guite DUFAY (LDVG)	82	85	73	240 soit 26,12 %	983 soit 27,49 %	173 393 soit 26,52 %
Gilles PLATRET (LR)	42	72	54	168 soit 18,28 %	565 soit 15,80 %	137 596 soit 21,04 %

Sur Offemont :

Inscrits : **2 798** - Votants : **961** - Abstentions : **1 837** - Blancs : **27** - Nuls : **15** - Exprimés : **919**

Résultats du 2^e tour du 27 juin :

	Bureaux Offemont			Offemont	Canton	Région
	N°1 École du Martinet	N°2 Bureau centralisateur Mairie	N°3 Citron- niers			
Julien ODOUL (RN)	81	81	70	232 soit 21,48 %	971 soit 23,39 %	163 364 soit 23,78 %
Denis THURIOT (REM)	33	34	38	105 soit 9,72 %	365 soit 8,79 %	67 220 soit 9,79 %
Marie-Guite DUFAY (DVG)	180	176	153	509 soit 47,13 %	2 014 soit 48,51 %	289 925 soit 42,20 %
Gilles PLATRET (LR)	54	99	81	234 soit 21,67 %	802 soit 19,32 %	166 448 soit 24,23 %

Sur Offemont :

Inscrits : **2 799** - Votants : **1 129** - Abstentions : **1 670** - Blancs : **38** - Nuls : **11** - Exprimés : **1 080**

Marie-Guite DUFAY, Présidente sortante, a été réélue.

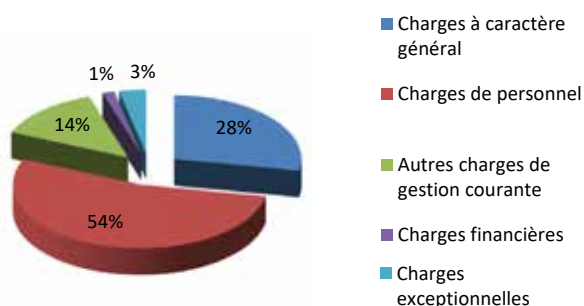


Retrouvez plus de photos sur notre site, rubrique Vie Pratique/Élections.

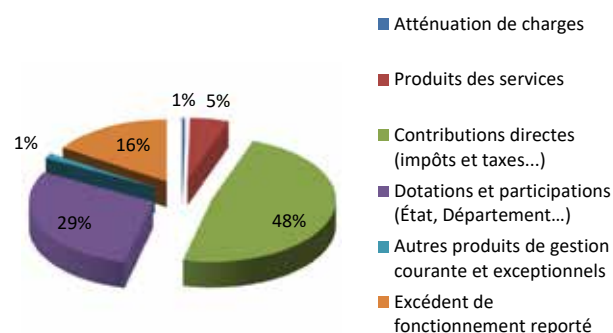
Budget de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement			Recettes réelles de fonctionnement		
	Budget 2021	Compte administratif 2020		Budget 2021	Compte administratif 2020
Charges à caractère général	923 763,00 €	802 872,73 €	Atténuation de charges	13 500,00 €	122 965,15 €
Charges de personnel	1 772 365,20 €	1 486 469,54 €	Produits des services	191 338,36 €	136 563,56 €
Autres charges de gestion courante	449 770,00 €	401 176,44 €	Contributions directes (impôts et taxes...)	1 832 457,00 €	1 910 104,72 €
Charges financières	50 000,00 €	39 980,77 €	Dotations et participations (État, Département...)	1 106 273,33 €	1 062 361,55 €
Charges exceptionnelles	113 124,24 €	51 730,00 €	Autres produits de gestion courante et exceptionnels	50 500,00 €	47 708,44 €
			Excédent de fonctionnement reporté	600 000,00 €	442 000,00 €
TOTAUX	3 309 022,44 €	2 782 229,48 €	TOTAUX	3 794 068,69 €	3 721 703,42 €

Dépenses de fonctionnement - Budget 2021



Recettes de fonctionnement - Budget 2021



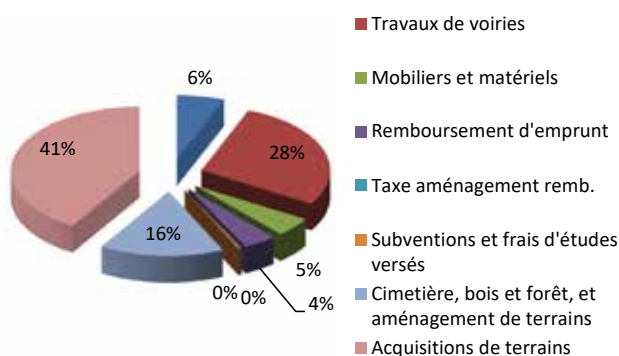
Budget 2021 de fonctionnement du CCAS

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Sorties et animations des Aînés	19 124,00 €	Excédent de fonctionnement 2020	14 782,27 €
Atelier équilibre	1 000,00 €	Redevances des concessions du cimetière	1 700,00 €
Alimentation et fournitures petit équipement club des Aînés	600,00 €	Produit des activités (ateliers équilibre)	2 000,00 €
Fêtes et cérémonies (Noël)	16 339,64 €	Subvention de la Commune	20 000,00 €
Frais de transport	3 000,00 €	Participation aux sorties et animations Aînés	21 000,00 €
Cotisations URSSAF	160,00 €	Libéralités reçues	100,00 €
Secours d'urgence (particuliers)	2 000,00 €		
Aides (bons alimentaires)	6 000,00 €		
Subventions de fonctionnement (FSL, Secours Populaire, Domicile 90, Repas à domicile, Adapei etc...)	9 000,00 €		
Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00 €		
Dotations aux amortissements	358,63 €		
TOTAL	59 582,27 €	TOTAL	59 582,27 €

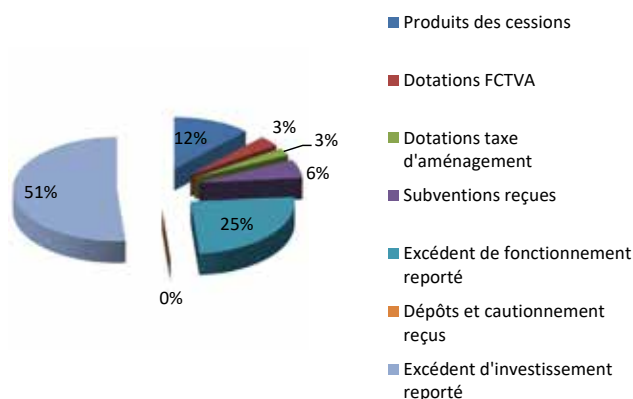
Budget d'investissement

Dépenses réelles d'investissement			Recettes réelles d'investissement		
	Budget 2021	Compte Administratif 2020		Budget 2021	Compte Administratif 2020
Travaux de bâtiments	247 818,00 €	450 247,43 €	Produits des cessions	467 224,24 €	- €
Travaux de voiries	1 152 331,00 €	1 106 21,02 €	Dotations FCTVA	127 926,92 €	227 443,28 €
Mobiliers et matériels	200 465,00 €	1 163 19,94 €	Dotations taxe d'aménagement	90 000,00 €	94 407,47 €
Remboursement d'emprunt	174 500,00 €	173 187,61 €	Subventions reçues	219 999,95 €	113 238,74 €
Taxe d'aménagement remboursement	3 543,00 €	46 000,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	969 620,03 €	73 489,92 €
Subventions et frais d'études versés	13 100,00 €	21 072,00 €	Dépôts et cautionnement reçus	- €	95,00 €
Cimetière, bois et forêt, et aménagement de terrains	646 765,00 €	81 591,59 €	Excédent d'investissement reporté	1 976 937,72 €	2 330 320,88 €
Acquisitions de terrains	1 714 547,84 €	833 855,70 €			
TOTAUX	4 153 069,84 €	1 832 895,29 €	TOTAUX	3 851 708,86 €	2 838 995,29 €

Dépenses d'investissement - Budget 2021



Recettes d'investissement - Budget 2021



Depuis 2014, grâce à une gestion saine et rigoureuse :

- **Aucun** nouvel emprunt.
- **Zéro** augmentation de la fiscalité communale.
- **Diminution** de plus de 50 % de l'endettement.

Représentation de la Commune

ORGANISME	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Commission Communale des Impôts Directs : Membres désignés par le service des Finances Publiques parmi les membres proposés par le Conseil Municipal du 25 mai 2020	Françoise BIEHLER Benoît COME Pascale HELBLING Taïeb MEKKI Julie MOIROD Pierre PETITJEAN Dominique RETAILLEAU Isabelle VIENOT	Didier CHAMAGNE Jean-Loup GODELAR Gilles LAMAIRE Jean-Pierre LAPENNA Elodie MATHIS Blandine MULLER Samantha PRUDOT Juliette WALTER
Commission intercommunale des Impôts Directs : Conseil Communautaire du 24 juillet 2020		Marie-Line CABROL

Lors de la séance d'installation du 1^{er} juillet, Pierre CARLES a été élu Vice-président du Conseil départemental du Territoire de Belfort en charge de l'aménagement et le développement du territoire, de l'habitat et projets urbains, de la planification et de l'urbanisme.



© Philippe SAUTIER

Visite de M. le Préfet le 15 mars

Jean-Marie GIRIER, Préfet du Territoire de Belfort, a été accueilli par M. le Maire en présence de nombreux élus ainsi que du personnel de direction, pour sa première visite à Offemont.

À cette occasion, M. le Préfet s'est rendu dans le quartier Ganghoffer qui doit faire l'objet d'importants travaux d'aménagement des espaces libérés suite aux démolitions récentes de 2 immeubles. Les services de l'État, sollicités financièrement dans le cadre de la DETR, ont demandé un phasage sur 2 ans afin d'aider au mieux la Commune sur ces travaux estimés à 1 195 000 € TTC.

Ont également été abordés les problèmes d'insécurité de ce quartier et les actions récemment mises en œuvre par les forces de l'ordre.

M. le Préfet a poursuivi sa visite à la salle polyvalente de l'Arsot qui, malgré d'importants travaux de sécurisation, vient d'être à nouveau vandalisée.

Les travaux du dojo pratiquement achevés ont permis aux élus de présenter à M. le Préfet ces nouveaux locaux qui viennent compléter les très belles infrastructures du Complexe Sportif, Artistique et Culturel. Cette visite s'est poursuivie en mairie pour permettre aux élus d'évoquer les dossiers comme la création d'un demi-terrain de foot synthétique, l'aménagement de la rue des Cerisiers, la réfection du plateau rue Aristide BRIAND, la mise aux normes des aires de jeux, le remplacement de la chaufferie et des fenêtres de l'école maternelle du Centre pour lesquels la Préfecture a été financièrement sollicitée.

Les élus ont également évoqué les problèmes de sécurité et, notamment, la reprise des rodéos aux premiers beaux jours. M. le Préfet a présenté les actions et les interventions réalisables par la cellule anti-rodéos qui vient d'être réactivée.

Les échanges se sont poursuivis autour des autres préoccupations des élus, dont le développement de la Commune dans le cadre de la révision du PLU en cours, qui se heurte aux contraintes réglementaires d'artificialisation des sols. Concernant la réorganisation du temps de travail des services techniques, M. le Préfet a apporté son soutien à M. le Maire en confirmant que l'organisation travail que préconise la Mairie s'avère pertinente et répond aux objectifs d'assurer un service public de qualité.



Représentation de la Commune

Rencontre AMF

L'Assemblée Générale de l'Association des Maires du Territoire de Belfort et des présidents d'intercommunalité s'est tenue le 27 mars. À cette occasion, M. le Préfet a remercié les maires pour leurs engagements et a fait le point sur les grands chantiers de l'année : France Relance, dotations aux collectivités, environnement, sécurité et valeurs de la République.



Représentation de la Commune

Discours de Cédric PERRIN, Sénateur du Territoire de Belfort, prononcé lors de cette assemblée



"[...] La littérature Française a mis en scène de nombreux personnages... dont on oublie parfois qu'ils étaient aussi maires.

Le docteur BENASSIS explique à un soldat qu'il existe un "courage militaire" qui consiste à risquer sa vie sur le champ de bataille.

Mais il existe aussi un courage civil qui consiste à donner sa vie, jour après jour, "goutte à goutte" dit-il... pour ses concitoyens.

Ce courage civil, c'est le vôtre Mesdames et Messieurs les Maires !

Pourquoi me tourner également vers Victor HUGO ? Non pas parce qu'il fut Sénateur et qu'une médaille à son effigie brille dans l'hémicycle du Luxembourg, mais parce que Jean VALJEAN, dans *Les Misérables*, devient maire de Montreuil-sur-Mer. Au début il commence par refuser. Mais Victor HUGO écrit qu'une "vieille femme du peuple" finit par l'interpeller, avec un peu d'humeur, sur le seuil de sa porte en s'exclamant qu'"un bon maire, c'est utile" et qu'on "a pas

le droit de reculer devant du bien qu'on peut faire". Alors Jean VALJEAN ne recule pas et devient le bienfaiteur de Montreuil-sur-Mer. Il y a encore beaucoup de Thénardier à notre époque mais en visitant vos communes et en voyant vos actions, votre dévouement, votre sens de l'intérêt général, je sais qu'il y a beaucoup de Monsieur Madeleine parmi vous. Beaucoup d'entre vous se sont interrogés en mars dernier avant de se présenter ou de se représenter aux suffrages de leurs concitoyens. Si vous êtes là aujourd'hui c'est parce que comme Jean VALJEAN devenu Monsieur Madeleine, vous avez fait le bon choix, celui de donner le meilleur de vous-même pour vos concitoyens, pour l'intérêt général.

J'ai cité le docteur BENASSIS ou M. Madeleine, mais j'aurais pu citer chacune et chacun des maires du Territoire de Belfort que je rencontre à nouveau chaque semaine et avec qui j'ai le plaisir d'échanger sur les difficultés que vous rencontrez.

Ces difficultés, elles sont de tous ordres et vous faites face pour les contourner.

Je l'ai dit, vous avez montré une fois de plus à l'État que les collectivités sont incontournables dans la gestion de la crise Covid-19.

Masques, solidarité avec les plus fragiles, centres de vaccination, vaccination mobile et j'en passe. Vous êtes sur le front en permanence avec vos élus et vous ne rechignez pas.

Mais il est quelques difficultés que vous ne manquez jamais de me citer.

Ce sont celles qui, malgré les très bons rapports que nous entretenons avec les services de l'État reviennent systématiquement. Elles sont liées à la "méthode verticale", "je décide d'en haut" qui reconnaissons-le ne date pas du printemps 2017, et qui ne fonctionne plus. Il est désormais nécessaire d'inverser cette verticalité et d'entrer dans une nouvelle logique qui puise dans la force des territoires.

Redonner au local la liberté de concevoir et d'adapter. En un mot, faire vivre pleinement la République décentralisée dont le principe est inscrit à l'article 1^{er} de notre Constitution.

L'État impose à nos communes, « trop de réformes qui ne sont pas adaptées à la diversité des territoires ». Cela ne date pas de 2017, et cette uniformité se nourrit de l'absence de confiance de l'État envers les collectivités territoriales.

Il est par conséquent temps :

- de faire confiance aux élus, c'est-à-dire reconnaître qu'ils peuvent contribuer à résoudre les difficultés auxquelles notre pays est confronté. La crise du Covid-19 et sa gestion par les collectivités je l'ai dit, est un exemple majeur ;
- il est temps de leur confier plus de libertés en tenant compte de la diversité de nos territoires.

Ce sont peut-être les clés d'une décentralisation réussie.

Faire confiance aux territoires, c'est faire en sorte, M. le Préfet, M. le Secrétaire Général, et je sais que vous y travaillez, que les services de l'État jouent un rôle de facilitateur et ne soient pas là, pour certains d'entre eux, pour mettre les maires en difficulté.

Vous savez de quoi je parle Monsieur le Préfet, nous avons plusieurs fois évoqué ces points.

Je suis élu depuis 20 ans, je suis Sénateur depuis 7 ans et il n'y a pas eu une réunion dans les communes où le sujet n'a pas été abordé.

Nous avons un problème non résolu avec certains services et avec l'application rigide du droit qui est mis en œuvre souvent contre l'avis des maires qui eux, connaissent leur territoire et son histoire.

Quand allons-nous comprendre que le classement des cours d'eau, les révisions de PLU ou encore les zones humides nécessitent du dialogue et de l'écoute.

Combien de temps les préfets qui se succèdent vont-ils devoir jouer aux pompiers chaque fois que je les sollicite pour une commune parce qu'un maire, désespéré, m'aura saisi, la boule au ventre en m'avouant qu'il n'en peut plus ? La technocratie, qui désormais a pris le pouvoir n'est pas la seule responsable. Les élus leur en ont peut-être trop abandonné (de pouvoirs). N'est-il pas temps que les élus qui ont pour eux la légitimité du suffrage universel le reprenne (ce pouvoir) ?

Les causes sont sans doute multiples. Mais à mon sens, M. le Préfet, et vous n'y êtes pour rien, la forte mobilité des préfets dans notre département joue sans doute un rôle en abandonnant de fait aux services intermédiaires, les pouvoirs des préfets qu'ils ne sont plus en capacité d'exercer faute de rester suffisamment longtemps pour s'imprégner des difficultés et des dossiers.

Vos visites sur le terrain, Monsieur le Préfet, Monsieur le Secrétaire Général, sont très appréciées et c'est là sur le terrain que l'on comprend la détresse des maires devant une administration parfois omnipotente.

En conclusion, vous l'aurez compris, j'appelle de mes vœux un État au service des collectivités, un État pragmatique, un État doté de bon sens qui permette à nos communes d'avancer et je sais M. le Préfet que c'est également votre souhait. Je vous remercie."

Décoration de Printemps

Est-ce l'implantation d'un rucher sur notre commune ? Est-ce la forte envie de voir renaître le printemps ? Nous ne saurons pas, mais les bénévoles des Soiras ont encore une fois œuvré à l'embellissement de notre rond-point en mettant en place le nouveau décor mi-mars.



Un arbre de Printemps a été installé et décoré par le personnel communal. Un merci à tous les participants y compris aux enfants qui passaient en mairie ce jour-là !



Retrouvez plus de photos du fleurissement sur notre site, rubrique Animation et Communication/Fleurissement.

Rond-point d'été

L'atelier des Soiras fonctionne à effectif réduit depuis le début de la pandémie, beaucoup de petites mains habiles sont restées confinées pour cause de Covid-19. Nous espérons les voir revenir bien vite.

Néanmoins, quelques irréductibles ont eu à cœur de poursuivre leur tâche d'embellissement de notre grand rond-point. Merci à eux pour ces décorations imaginatives, colorées, toujours renouvelées.

C'est grâce au talent de l'artiste-peintre Denis MUGNIER, pilier de cette belle équipe, que l'atelier des Soiras poursuit sa route.



Une symphonie de couleurs dans nos massifs

Grâce à l'équipe des ateliers municipaux, enrichie de nouveaux agents ces derniers mois, les massifs qui ornent la commune ont été totalement repensés et restructurés.

Dans une démarche développement durable résolument affirmée, notre choix s'est porté sur des plantes et des fleurs résistantes, peu gourmandes en eau et peu exigeantes en entretien.

Des vivaces très florifères (l'Hamamélis avec son superbe feuillage d'un vert profond ou le généreux Weigelia Rouge aux couleurs roses et blanches) et très ornementales (la Glycine bleue, cette grimpante bien connue ou le lumineux Acer palmatum seiryu ainsi que des bruyères pour le côté rustique) forment une farandole champêtre dans les massifs de la commune.

Se joignent à cette danse colorée des plantes annuelles qui offrent des fleurs à profusion telles que les Thunbergias (appelés aussi "Suzanne aux yeux noirs" ou "Sourire de Zanzibar") avec leurs fleurs jaunes si caractéristiques, les Sunpatiens, très résistants, d'un beau feuillage vert luisant, ou les Bégonias semperflorens aux couleurs rouges blanches roses, en fleurs de juin aux gelées.

Des arbustes sont venus agrémenter le tout : des Amélanchiers avec leurs baies pourpres qui font le bonheur des abeilles, des Callicarpas avec leurs baies violettes qui apparaîtront à l'automne pour tenir tout l'hiver et des néfliers à feuillage caduc très fourni.

Des moraines et roches bleues apportent du caractère aux massifs, du paillage brun et du minéral finissent de les styliser.



Le massif sur la place de la mairie a été restructuré et des bégonias rouges et blancs y représentent le blason de la Commune.



Retrouvez plus de photos du fleurissement sur notre site, rubrique Animation et Communication/Fleurissement.

Fleurissement

Les gros pots de fleurs, qui pendant plusieurs années étaient répartis dans la commune, ont été rassemblés, pour une partie d'entre eux, sur la place de la mairie apportant de la couleur, du volume et une connotation bucolique à ce parvis. Les autres pots ont été installés au niveau du quartier des Casernes.



Des hôtels à insectes sont venus compléter certains massifs pour attirer nos chers butineurs et favoriser la biodiversité, la Commune étant très sensible à leur protection.



Le gazon fleuri, semé aux abords du cimetière et de son rond-point, aura une hauteur maximum de 20 à 40 cm, pas plus, afin qu'il ne se couche pas lorsqu'il pleut.

Le site du Monument aux Morts a été également redessiné. Les hortensias ont été rassemblés à l'arrière-plan et 3 arbustes très robustes sont venus agrémenter l'endroit pour lui donner toute la solennité qu'un tel lieu doit revêtir : un Cyprès de Leyland "Type 2001" Pompon veille à côté de la stèle, 2 Cyprès de Leyland "Gold Rider" marquent l'entrée du site avec, à leur pied, des Loniceras.

Les habitants peuvent apprécier tout ce travail remarquable d'embellissement réalisé grâce aux compétences de nos agents municipaux.



Retrouvez plus de photos sur notre site, rubrique Animation et Communication/Fleurissement.

Création d'une zone 30

Une zone 30 a été créée afin d'harmoniser la signalisation verticale et de retrouver une cohérence dans l'aménagement global du secteur en terme de limitation de vitesse. Cette zone 30 englobe :

- la rue des Eygras,
- la rue Etienne WELSCH,
- l'allée des Bouleaux,
- la rue des Rosiers,
- la rue Ambroise CROIZAT,
- le plateau surélevé rue Etienne WELSCH / rue de la Gare,
- le plateau surélevé rue Etienne WELSCH / rue des Cerisiers / rue Jean-Philippe RAMEAU,
- la rue des Aulnes,
- la rue Jean-Philippe RAMEAU (dans sa partie comprise entre la rue des Cerisiers et le n°1 de la rue Jean-Philippe RAMEAU).



Terrain d'honneur

Les 22 et 23 avril, la société IDVERDE a réalisé l'entretien printanier du terrain d'honneur de football.

Les travaux réalisés sont :

- un défeutrage/verticutage pour extraire le feutre et, en surface, limiter la prolifération du pâturin annuel,
- un carottage : appareil réalisant 400 trous/m² pour l'aération du sol,
- un semis de regarnissage afin de régénérer le gazon existant.

Montant des travaux : 3 374,40 € TTC.



Sécurité rue des Commandos d'Afrique

Fin mai, l'entreprise COLAS a réalisé un aménagement de sécurité en installant deux coussins lyonnais rue des Commandos d'Afrique au niveau du passage piéton situé devant la salle polyvalente. Cet aménagement a été couplé avec la réalisation d'une zone 30 comprenant la rue Jacques BERQUE, la rue Albert CAMUS et la rue des Commandos d'Afrique (dans sa partie comprise entre la RD 13 et la rue Edmond MIELLET).

Il est destiné à faire ralentir les automobilistes qui ne respectent pas le code de la route.

Montant total des travaux : 10 077,60 € TTC.



Amélioration de l'espace public

Enrobé

Au mois d'avril, l'entreprise COLAS a posé un enrobé sur le cheminement communal situé au bout de l'allée des Bouleaux.



Une partie du trottoir, située devant la boulangerie CHASSARD rue Aristide BRIAND, a également été refaite. Coût global des travaux : 5 362,80 € TTC.



Pose de blocs de rocher

Au printemps, la société ROGER MARTIN a posé des blocs de rocher porphyre le long du sous-bois du quartier de l'Arsoit et devant la salle polyvalente rue des Commandos d'Afrique.

Cet aménagement permet de mieux sécuriser la zone de loisirs boisée.

Montant des travaux : 6 210,00 € TTC.



Travail commun avec Territoire Habitat

Fin mars, un travail commun de nettoyage entre Territoire Habitat et les employés communaux a été effectué dans le quartier de l'Arsoit. D'autres opérations sont prévues sur l'ensemble du parc locatif de ce bailleur. Merci aux équipes pour leur investissement.



Installation d'un défibrillateur

Fin mars, un défibrillateur a été installé à l'entrée de la Mairie. Il permet d'analyser l'activité électrique du cœur d'une personne en arrêt cardiorespiratoire. Cette analyse, entièrement automatisée, évite à l'utilisateur toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles à l'aide d'électrodes placées sur la peau du patient. Si l'appareil détecte une tachycardie ventriculaire ou une fibrillation ventriculaire, il permet et propose de délivrer un choc électrique, afin d'engendrer une défibrillation et un retour à une activité électrique normale du cœur. Son utilisation facile est accessible à tous.



Espaces Sans tabac

Le tabagisme reste en tête de toutes les causes de cancer, loin devant les autres facteurs de risque. Il est responsable de 73 000 décès, dont 45 000 par cancer, chaque année en France. Il constitue ainsi le facteur de risque évitable de cancer le plus important : on estime que, sans tabac, **près d'un tiers des décès par cancer pourrait être évité.**

L'instauration d'espaces et de plages sans tabac est un instrument d'action à disposition des Communes pour lutter efficacement contre le tabagisme.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics contribue à la dénormalisation du tabagisme dans la société. Plus un produit disparaît de notre environnement, moins il est consommé. Inscrire des espaces dans une démarche de dénormalisation favorise l'arrêt du tabagisme et prévient l'entrée en tabagie des jeunes, cible majeure des industriels du tabac. De plus, cela a un impact positif sur notre environnement (moins de pollution et de dégradations).

Lancé par la Ligue Nationale Contre Le Cancer en 2012, le label "Espace Sans Tabac" a été mis en place dans de nombreuses communes, élargissant les lieux sans tabac concernés par l'interdiction de fumer à des espaces extérieurs (les plages, les aires de jeux et les parcs). Les espaces sans tabac se développent sans cesse, à ce jour, la Ligue Nationale Contre Le Cancer a contribué à labelliser **973 espaces sans tabac** (dont 50 plages, 30 entrées d'établissements scolaires et les espaces extérieurs de 2 hôpitaux) dans **300 communes** et **38 départements**.

Compte-tenu de ce contexte, M. Le Maire a pris un arrêté, en date du 16 février, interdisant la consommation de tabac aux abords des écoles, des aires de jeux, des accueils de loisirs et du complexe sportif.

En parallèle, une convention de partenariat a également été signée le 16 février 2021 entre le comité départemental du Territoire de Belfort de la Ligue Nationale Contre Le Cancer représenté par son Président, le Docteur LITZLER, le Docteur GIRARDEL, en charge de la Coordination régionale et la Commune d'Offemont, Pierre CARLES, Maire, en présence d'Anne WAECHTER, Directrice Générale des Services et de Fanny HATUEL, Responsable de la Communication.



Cette action vient compléter les nombreuses démarches entreprises par les élus d'Offemont depuis plusieurs années pour participer à l'éducation de ses écoliers (Forum Nutrition Santé, actions de prévention dans les écoles, Plan de Réussite Éducative, Projet éducatif territorial...).

Amélioration de l'espace public

Pour matérialiser les zones des Espaces Sans Tabac, une signalétique, composée à la fois de panneaux et de marquages au sol, a été installée pendant les vacances d'avril.

En complément, une brochure pédagogique réalisée par la Ligue Nationale Contre le Cancer a été distribuée aux écoliers en classe de CM2 le jour de l'inauguration des Espaces Sans Tabac, le 28 juin en présence du Docteur LITZLER, de M. le Maire, de nombreux élus et acteurs de l'opération.



Retrouvez plus de photos sur notre site, rubrique Jeunesse et Éducation.

Nouveau kiosque

L'entreprise CAVALLI a réalisé le radier en béton qui supporte l'ouvrage. Le lycée des Métiers du BTP Gustave EIFFEL à Cernay a réalisé la fabrication et le montage de la structure bois du kiosque. C'est la classe de première en BAC PRO TCB (Technicien Constructeur Bois) qui a fabriqué le kiosque et c'est la classe de seconde en BAC PRO TCB qui a monté sur site l'ouvrage. Le professeur en charge du projet est M. BAYSANG qui a été épaulé par ses collègues M. RYCHEN et M. MATTHIEU.

L'entreprise GALLET en a réalisé la couverture et la zinguerie.

Sur cette opération, les services techniques ont posé une partie du plancher bois et ont appliqué une huile protectrice sur l'ensemble des pièces de bois.

Montant total de l'opération : 24 750 € TTC.

Nouveau lien pour les habitants souhaitant se retrouver et passer un agréable moment protégés du soleil ou de la pluie.



Retrouvez plus de photos sur notre site, rubrique [La commune en images](#).

Marquages horizontaux

Début juin, une campagne de réfection des marquages horizontaux liés à la sécurité et à la signalisation routière a été menée. Le marquage au carrefour Rue des Eygras et sortie de piste cyclable a été renforcé afin d'améliorer notamment la sécurité des élèves se déplaçant à pied de l'école à la Ruhe. L'entreprise T1 a réalisé ces travaux pour un montant de 5 350,62 € TTC.



Nouveau désherbeur



La Commune a acheté pour les services techniques un désherbeur à air chaud pulsé. Montant de l'investissement : 2 952,60 € TTC.

Cette solution de désherbage, sans produit chimique fonctionne avec 94 % d'air. Ce procédé permet de désherber très rapidement et efficacement tout en facilitant le travail des employés.

L'air chaud provoque instantanément une "élévation thermique" qui éclate la partie chlorophyllienne du végétal, le processus de photosynthèse est alors stoppé. Le résultat est immédiat et la plante se dessèche naturellement en quelques jours.

Fauchage des accotements



Début juin, l'entreprise BANDELIER est intervenue sur la commune pour réaliser le fauchage des accotements, des talus et des zones à la végétation dense.

De nombreuses rues ont été concernées : rue Sous la Miotte, rue du Stratégique, rue des Cerisiers, rue de la Gare, rue des Soiras, allée des Charmilles, rue Marie CURIE, route d'Éloie, rue des Commandos d'Afrique (RD 13), les pistes cyclables, la zone d'espaces verts à l'arrière de la maternelle Jean MACÉ...

Le montant des travaux d'entretien est de 2 374,80 € TTC.

Dégradations

La caméra du quartier Ganghoffer, installée tout récemment et opérationnelle depuis quelques heures, a été neutralisée dans la nuit du 07 avril par un groupe de jeunes à l'aide d'un tractopelle stationné sur le parking d'ALDI.

La première caméra avait été incendiée fin 2020.

Nos nouvelles tentatives pour améliorer la sécurité des riverains et des habitants du quartier sont à nouveau anéanties. Nous ne baisserons pas les bras, la sécurité du quartier reste et restera une priorité.



Réparations de dégradations

Suite au sinistre, en janvier 2020, de l'abri bus de l'arrêt Martinet, situé rue des Commandos d'Afrique, des travaux ont eu lieu entre le mois d'avril et début mai 2021.

Travaux réalisés :

- remplacement de l'abri bus (entreprise CLEAR CHANNEL),
- réfection du revêtement du quai (entreprise IDVERDE).



En même temps, des travaux ont eu lieu devant l'hôtel *Au Logis des Ours*, suite à un sinistre.

Travaux réalisés :

- remplacement du mât de signalisation verticale lumineuse (entreprise COLAS),
- réfection du trottoir et remplacement de 4 barrières (entreprise COLAS),
- remplacement de l'armoire d'éclairage public (entreprise BAUMGARTNER).



Suite aux dégradations de la salle polyvalente du 31 décembre 2020, des travaux ont eu lieu au mois de mai.

Travaux réalisés :

- remplacement d'une menuiserie extérieure bois par une menuiserie extérieure aluminium et remplacement d'un vitrage (entreprise CASOLI),
- fourniture et pose d'une protection grillagée devant la nouvelle menuiserie aluminium (entreprise SERRURERIE VALDOYENNE).

Le coût de toutes ces réparations a été couvert par les compagnies d'assurance.



Nouveau terrain de pétanque

Au printemps, la société IDVERDE a réalisé un second terrain de pétanque dans le sous-bois du quartier de l'Arsot, à côté du terrain de pétanque existant à l'arrière de la salle polyvalente. Les dimensions de l'aire de jeux sont de 12,50 m par 3,50 m. Le terrain est délimité par des poutres en chêne et le revêtement est un sable calcaire de granulométrie 0/5. Montant des travaux : 9 234,50 € TTC



Nouvelle barrière

Début juin, une barrière pivotante a été fabriquée et installée par l'entreprise Serrurerie Valdoyenne à l'entrée du parvis de la salle polyvalente de l'Arsot. Le terrassement a été réalisé par les services techniques de la Commune. Montant des travaux : 2 174,40 € TTC.



Travaux de calorifugeage

Le calorifugeage est l'isolation d'une installation de production ou de distribution d'eau chaude sanitaire (ECS) ou de chauffage.

L'isolant permet de réduire les déperditions d'énergie et de lutter contre les légionelles dans les réseaux d'eau chaude. Un réseau non isolé ou mal isolé, c'est 25 % de consommation d'énergie supplémentaire. Ces travaux sont financés par la Prime ECOFEE au titre du dispositif d'économies d'énergies CEE.

Bâtiments concernés : mairie, MIEL, salle polyvalente, écoles du Martinet et Jean MACÉ.



Mairie - Avant



Mairie - Après



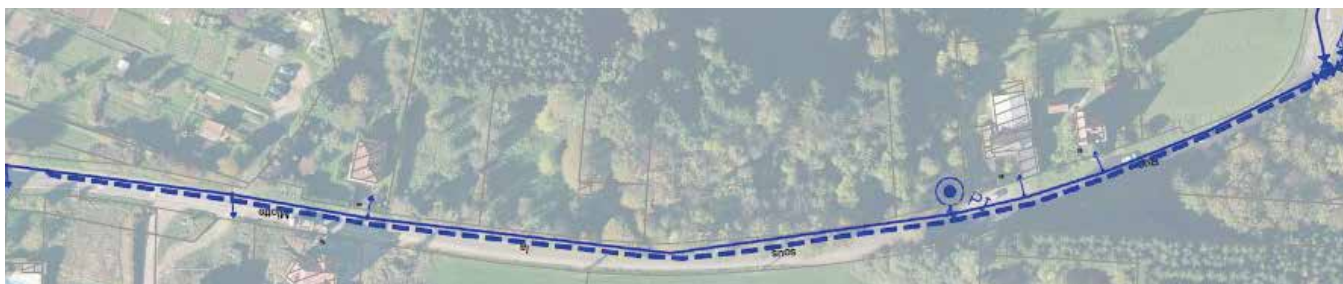
Martinet - Avant



Martinet - Après

Remplacement d'une conduite d'eau

En mars, Grand Belfort a entrepris des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur un 1/3 de la rue Sous la Miotte.



Plantation de fruitiers sauvages dans notre forêt

Dans le cadre de son schéma départemental de gestion cynégétique, approuvé par arrêté préfectoral en 2014, la Fédération Départementale des Chasseurs du 90 (FDC 90) a projeté d'implanter environ 2 000 arbres fruitiers sauvages dans tout le Territoire de Belfort début 2021. Action en partenariat étroit entre les Communes, la FDC 90, l'Office National des Forêts et le Centre National de la Propriété Forestière.

Les objectifs de cette opération sont multiples :

- améliorer et diversifier la biodiversité végétale et animale,
- améliorer la capacité d'accueil du milieu pour l'ensemble de la faune sauvage dont les abeilles, auxquelles Offemont est particulièrement attachée,
- apporter une nourriture riche et variée pour la faune et ainsi limiter les déplacements, notamment des sangliers, qui commettent des dégâts aux cultures, voire même près des habitations,
- apporter des sites de nidifications pour les oiseaux dont l'habitat est lié à ce type d'arbres.

Une vingtaine d'arbustes a été proposée à la Commune d'Offemont.

C'est donc par un beau matin très frais début mars que des membres de l'ACCA, accompagnés d'élus, ont planté dans la forêt communale ces jeunes plants de fruitiers composés de pommiers sauvages, noyers communs, poiriers sauvages, merisiers, châtaigniers et cormiers. Tous ces arbres ont été soigneusement protégés par un filet de sécurité.

Par une convention, la Commune s'est engagée à ne pas arracher ni détruire ces plants pendant 20 ans ! Nous souhaitons à ces arbres une excellente croissance dans notre forêt !

Un café de l'amitié (en respectant bien sûr les gestes barrières) a clôturé cette matinée vivifiante passée dans la nature.



Le compostage, c'est bête comme chou... alors prêts à composter ?

Savez-vous que nos poubelles sont constituées pour 1/3 de leur poids de biodéchets (épluchures, marc de café, coquilles d'œufs...). Il est donc urgent de les désencombrer !

Grand Belfort propose une solution simple et écologique pour permettre à chacun, à son niveau, d'optimiser l'élimination de ses déchets : l'acquisition à prix réduit d'un composteur.

Car, ce qu'on appelle la gestion de proximité des biodéchets va devenir un élément incontournable de la transition écologique. Les avantages d'une telle gestion sont indéniables : elle permet de limiter la production de déchets à traiter par le service public et de réduire la facture de leur gestion ; cela signifie moins de camions de collecte sur les routes, donc moins de dépenses d'énergie pour leur transport, moins de pollution, moins de mise en décharge, moins d'incinération de déchets alimentaires.

L'autre intérêt de cette gestion de proximité est bien sûr de fabriquer du compost, qui, sous forme de terreau, pourra servir de façon naturelle pour votre jardin, vos plantes, vos jardinières... Et si l'on n'a pas de plantes... on pourra toujours le donner aux voisins ! Enfin, le processus de compostage réduit par trois les volumes des biodéchets qui sont très majoritairement constitués d'eau.

"Le compostage, c'est bête comme chou"

Pour que le compost soit parfait, il faut, hormis certains restes alimentaires, y ajouter des déchets de jardinage en apport varié et régulier, de la matière humide riche en azote et de la matière sèche riche en carbone, en alternance. Car dans un composteur, on n'y met pas n'importe quoi : les tontes de gazon ne suffisent pas par exemple, il faut ajouter les feuilles mortes, les fruits tombés au sol... Ensuite, se déroule un processus biologique aérobie avec bactéries et champignons, qui, en se développant, vont augmenter la température entre 40 et 70°, vont digérer les matières organiques en éliminant les mauvaises bactéries pour se transformer, en quelques mois, en humus fertile qu'on appelle donc compost.

⚠ ATTENTION ⚠ Comme pour le tri sélectif, il y a des consignes à respecter, un composteur n'est pas une poubelle ! Pour résumer, voici ce qu'on peut y mettre : tonte de gazon non traitée aux pesticides, feuilles mortes, épluchures de fruits et légumes, peaux de banane, pain rassis, fruits tombés au sol, marc de café, coquilles d'œufs... Ce qu'on ne peut pas y mettre : légumes cuits, produits laitiers périmés, litières des animaux, restes de viande et charcuterie, huiles...

La loi de Transition Énergétique de 2015, qui vise notamment à encourager la croissance verte, à favoriser l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets, va rendre obligatoire la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 ; **chacun devra avoir à sa disposition une solution pratique de collecte et de tri des déchets**. En faisant l'acquisition d'un composteur, vous vous inscrivez pleinement dans cette démarche.

Grand Belfort vous propose un composteur d'une capacité de 280 litres à moitié prix soit 25 €. Pour le commander, rendez-vous sur le site internet du Grand Belfort, rubrique « déchets végétaux » et remplir le formulaire de demande, ou appeler le **03 84 90 11 71**. Votre composteur sera livré à votre domicile avec son mode d'emploi.





Sauvetage d'un essaim d'abeilles à l'Arso

Début juin, Cyril et Manuel des Services techniques ont aperçu un essaim d'abeilles en train de se poser sur un arbre rue Edmond MIELLET. Pour la sécurité des enfants et des passants, les deux employés communaux, par ailleurs passionnés par l'apiculture, sont intervenus pour sécuriser la zone. Ils ont emprunté une ruche vide à une habitante d'Offemont afin de récupérer l'essaim. Ils lui ont rapporté la ruche une fois pleine. Nous remercions cette offemontoise et l'ensemble des équipes qui ont permis ce sauvetage dans les plus brefs délais. Nous rappelons que si vous remarquez un essaim d'abeilles **sur le domaine public**, il est impératif d'avertir la mairie.



Et sur **le domaine privé** ?

Que faire si un essaim d'abeilles s'installe **chez vous** ?

C'est le printemps ! Les abeilles en profitent parfois pour coloniser jardins, volets ou cheminées. Il ne sert à rien de s'affoler, ni d'appeler les pompiers, ils n'interviennent plus pour retirer les essaims, mais les apiculteurs répondront présents. Dans un contexte de mortalité des abeilles, il est évidemment interdit de neutraliser les essaims à coups d'insecticides. Cela n'aurait comme effet que d'affoler le nid, de vous mettre en danger et de vous placer dans l'illégalité. Les abeilles sont, en effet, protégées par la loi.

Pour les guêpes et les frelons, il faut s'adresser à des entreprises spécialisées en désinsectisation.



Survie des abeilles : tel le colibri, Offemont fait sa part !



Notre planète est en danger !

Vous le savez, les abeilles sont un élément capital de la biodiversité et indispensables à la vie humaine. Ces insectes sont des pollinisateurs très importants comme les bourdons et sont considérés comme les principaux acteurs de la reproduction des plantes, partout sur Terre. Sans eux, plus de vie possible ! Hélas, les activités humaines, trop souvent polluantes et dévastatrices, sont devenues, depuis plusieurs dizaines d'années, un danger pour le maintien de cet équilibre, tout comme le changement climatique, la dégradation des écosystèmes qui ont entamé le processus inexorable de leur disparition. Si on ne fait rien et si elles ne sont pas protégées, cela pourrait compromettre l'avenir de notre planète.

C'est fort de ce terrible constat que nous avons mené une action en faveur de nos chères abeilles. Certes, à notre échelle... mais tel le colibri (comme le dit la légende*), nous faisons notre part et nous continuerons chaque fois que nous le pourrons.

Plutôt que de ne rien faire face aux enjeux environnementaux, parce que l'on se sentirait impuissant ou que l'on pense que la solution doit venir des autres, on peut agir avec ses moyens, ses idées, à son niveau... C'est grâce aux actions de tous les colibris que les choses peuvent changer !

La Commune d'Offemont, par le biais de l'association Natur-Miel, a offert cet hiver à tous les habitants qui le souhaitent un sachet de graines de sainfoin à planter dans son jardin.

But de cette action : attirer les abeilles, les protéger, assurer leur survie et leur offrir encore plus de ressources naturelles. Le sainfoin se révèle être une plante mellifère par excellence ; sa présence stimule l'activité des abeilles et l'on voit d'ailleurs réapparaître le miel de sainfoin, miel qui se fait encore rare mais de grande qualité.

Le sainfoin n'est sans doute pas très familier pour beaucoup. En effet, c'est une plante fourragère du XV^e siècle quelque peu oubliée, appelée aussi esparcette ; cette légumineuse qui avait beaucoup de succès à cette époque permettait surtout de nourrir le bétail à bon compte. Elle fut peu à peu abandonnée par les agriculteurs au profit d'autres plantes comme la luzerne, plus productive. Aujourd'hui, la plante refait surface, une bonne nouvelle pour la survie de nos abeilles. Elle présente aussi bien d'autres atouts, c'est par exemple un très bon engrais vert rustique qui supporte autant la sécheresse que le froid (-4°). Merci à tous les habitants d'Offemont qui, en plantant ces graines, ont effectué une démarche éco-responsable envers la flore locale et ont contribué à la sauvegarde des butineurs si indispensables à la vie. Certains auront pu peut-être installer un hôtel à insectes dans le même temps, pour leur offrir le gîte en plus du couvert, créant ainsi un véritable mini écosystème à domicile.

** Colibri tire son nom d'une légende amérindienne, racontée par Pierre RABHI, son fondateur : Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !" Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."*



©Stéphanie Alzon/Centre Athénas

Offemont au secours de sa cigogne et de ses œufs

Il avait fabriqué son nid douillet fait de branchages et de rameaux tout en haut d'un poteau, surplombant les terrains de tennis. Un couple de cigognes avait ainsi élu domicile depuis plusieurs semaines dans notre commune, ce qui ne manquait pas d'attirer le regard curieux des nombreux promeneurs à cet endroit.

Après sans doute une chamaillerie, Monsieur cigogne est malencontreusement tombé du nid sous les yeux de Louise et Guillaume, Offemontois, qui jouaient au tennis. Ils ont eu le bon réflexe de prévenir la mairie. Le centre Athénas, spécialisé dans la protection des oiseaux, est alors intervenu suite à ce malheureux accident. Hélas, le mâle est mort durant son transport d'un hématome au cœur.

Madame Cigogne se retrouva donc bien seule, haut perchée dans son nid, à couvrir les œufs issus de leur union. Il lui était alors impossible de le quitter pour aller se nourrir. Sans intervention, elle serait morte d'affaiblissement à son tour.

Il a donc fallu agir. Ce matin du 22 avril, deux naturalistes mandatés par le centre de sauvetage Athénas, Olivier TRIBLE et Stéphanie ALZON, ont fait le déplacement pour sauver les œufs. À l'aide d'une nacelle, acheminée sur les lieux par Enedis, deux de ses agents se sont hissés jusqu'en haut du poteau. À leur approche, Madame Cigogne, que l'on pensait pouvoir récupérer car trop affaiblie, s'est envolée d'un lent battement d'ailes. Sa grande silhouette élégante s'est posée un peu plus loin sur un pylône.



©Stéphanie Alzon/Centre Athénas



©Stéphanie Alzon/Centre Athénas

Pendant ce temps, les œufs ont été récupérés dans le nid. L'attroupement, qui s'était formé au pied du poteau, attendait impatient et curieux de pouvoir découvrir le résultat de ce sauvetage : 5 œufs qui, immédiatement protégés, ont été transportés avec toutes les précautions nécessaires au centre Athénas de Lons-le-Saunier pour être placés en couveuse.

Une fois tout ce petit monde parti, Madame Cigogne s'est empressée de retrouver son nid, veuve et privée de ses œufs. Mais tout cela pour la bonne cause : la sauver elle-même et ses futurs petits.

Tout a été mis en œuvre, lors du prélèvement et du transport, pour réduire les risques, mais ce genre de manœuvre reste toujours délicate.



©Stéphanie Alzon/Centre Athénas

Aussitôt acheminés, les œufs ont été mirés et tous étaient porteurs d'un embryon. Placés en incubateur, ils ont éclos entre le 26 et le 30 avril. Deux des cinq jeunes n'ont hélas pas survécu, mais les trois autres se portaient très bien et sont passés d'un poids initial de 75 g à respectivement 1 100, 800 et 500 g en l'espace de quelques jours. Les écarts de poids s'expliquent par l'âge (la croissance est très rapide) et par le sexe (les mâles sont plus gros que les femelles). Par la suite, tous trois ont été placés en nid artificiel jusqu'à la fin de leur croissance et le début du processus d'émancipation. C'est ainsi qu'ils pourront apprendre progressivement à découvrir leur environnement, à voler et à se nourrir de façon autonome, avant de quitter les lieux, probablement mi-juillet.

Entre temps, Madame Cigogne a retrouvé un amoureux ; le couple continue de dominer majestueusement les lieux près des terrains de tennis.

Merci au centre Athénas, la LPO, la Dreal, Enedis pour cette coordination efficace lors de cette journée de sauvetage.

Le centre Athénas nous a confié de très jolis clichés des cigognes. Pour les consulter, nous vous donnons rendez-vous sur notre site, www.mairie-offemont.fr, rubrique *Environnement / Particularités*.



©Stéphanie Alzon/Centre Athénas



©Stéphanie Alzon/Centre Athénas

Dispositif action e.PERI&SCHOOL

L'action e.PERI&SCHOOL, portée par Grand Belfort Communauté d'Agglomération et Pays de Montbéliard Agglomération, est pilotée par la SEM NUMERICA.

Cette action est un programme d'assimilation numérique à destination des enfants des écoles primaires du Nord-Franche-Comté. Il consiste à la mise en œuvre de projets via des objets connectés, à leur réalisation et leur impression en 3D.

Nous avons trouvé cette expérimentation intéressante et avons souhaité que nos petits élèves puissent en bénéficier. Les enseignantes et enseignants des écoles élémentaires, qui ont été consultés pour ce projet, l'ont approuvé également. Depuis le mois d'avril, des ateliers ont été mis en place à l'école du Martinet tous les mardis pour les enfants de CE1 et à l'école du Centre tous les lundis pour les élèves de CM2. Le matériel informatique est prêté par la SEM NUMERICA.

Pendant ces cours d'initiation, ils prennent connaissance des nouvelles technologies et s'initient au logiciel Scratch qu'ils pourront utiliser au collège plus tard. Ils découvrent de nombreuses facettes du numérique, de la programmation jusqu'à l'impression en 3D en passant par la manipulation de kits électroniques.

Ils sont tous enchantés de ces ateliers et ont déjà confectionné des pyramides, des robots, des maisons... Ils se plaisent à dire que "on apprend à utiliser les logiciels et puis, ça change des leçons habituelles de sciences !".

Nous souhaitons à nos écoliers un véritable épanouissement dans leur nouvel apprentissage du numérique et, qui sait, peut-être la découverte de leur futur métier !



Accompagnement éducatif



Cette année, une douzaine d'élèves de CM1 de l'école du Martinet ont pu bénéficier d'heures d'Accompagnement Éducatif. Ce dispositif, financé par l'Éducation Nationale, permet d'apporter une offre éducative complémentaire : aide aux apprentissages et découverte d'activités variées dans les domaines culturels ou sportifs.

C'est ainsi que sous la supervision de Mme BOCKSTAHL et de M. KARA, enseignants de CE1 et de CM1/CM2 de l'école, les élèves ont pu découvrir de nombreux jeux dans le cadre de la création d'un club de jeux de société à destination des élèves de CM1.

Lors de ces séances qui ont eu lieu les mercredis matin, les enfants ont pu découvrir ou redécouvrir de nombreux jeux (jeu de l'oie, échecs, Uno, Triominos...). De même, lorsque le temps s'y prêtait, ils ont pu faire l'expérience de multiples jeux traditionnels en extérieur (jeux de ballon, Olympiades...).

Ces séances ont été très appréciées par les élèves et leur ont permis de développer leur goût des jeux de société et jeux traditionnels tout en délaissant un moment les écrans et autres consoles !

Les petits musiciens du Martinet

Du 25 mai au 04 juin, Boris et Gabo du groupe Don Gabo, en partenariat avec la Poudrière de Belfort, sont intervenus auprès de notre classe de CE2 et des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2. Ils nous ont appris à faire des percussions (percussions corporelles, percussions avec des seaux et des baguettes), à suivre un rythme... Ils nous ont aussi présenté des instruments : la cuica, le pandeiro, le tamborim et les claves. Ces instruments sont originaires du Brésil. Chaque classe a composé un morceau et a écrit des paroles (avec des rimes, attention !).

Nous avons beaucoup aimé ces interventions car cela nous a permis d'apprendre à faire de la musique d'une façon particulière. Merci Boris et Gabo !

La classe des CE2 de Madame COURTY



Ce projet a été réalisé dans le cadre de la Résidence Territoriale d'EAC 2020-2021 avec la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, la DSDEN 90, la Mairie d'Offemont et l'école élémentaire du Martinet, en coopération avec La Poudrière.

Porter un masque est devenu "normal" !



À notre grand désespoir, sur de nombreuses photos, vous ne verrez plus beaucoup nos jolies frimousses... 😞😞😞
Mais ce n'est pas grave, car même masqués nous nous amusons toujours autant à la Ruche ! 😊😊😊



Depuis novembre dernier nous avons encore vécu de beaux moments : les fêtes de fin d'année, les mercredis toujours bien remplis, les vacances d'hiver. Nous allons vous montrer quelques souvenirs, souvent, les photos parlent plus que les mots !

Cette année, nous aurions pu décorer le sapin avec des masques, des gants, mais nous avons décidé de respecter les traditions !

Les enfants ont eu le plaisir de décorer le centre pour cette période qui, malgré tout, reste magique !

Dehors, nous avons profité de la neige qui est tombée.



La Ruche



Pendant les vacances d'hiver, nous avons visité le pays du soleil levant : les merveilles du Japon, ses us et coutumes, en passant par l'initiation à l'écriture japonaise, le maniement des baguettes, le pliage d'origami, la création de carpe Koi, les prises de karaté, la danse traditionnelle, la méditation, le dessin manga, le cosplay...

Lors de cette semaine bien remplie, nous avons découvert un autre art de vivre et nous nous sommes créés pleins de beaux souvenirs. ❤️



Nous avons également chassé les petits monstres appelés Pokémons ! Nous avons découvert beaucoup de choses sur ces petits êtres imaginaires...



La Ruche

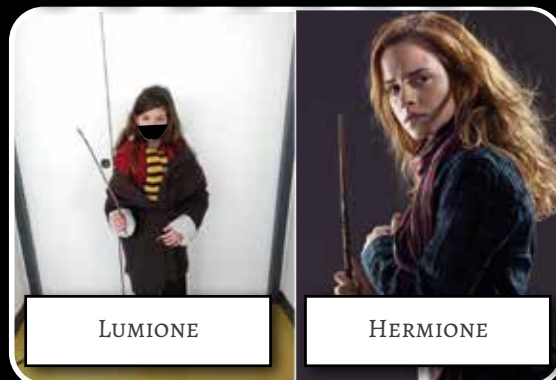


Puis, nous avons repris le cours de nos mercredis sur le thème des métiers, par la découverte de professions que nous ne connaissons pas.

Diététicien : nous avons fait des pancakes aux flocons d'avoine et de la pâte à tartiner maison pour apprendre à cuisiner et manger plus sainement. 🍌



Archéologue 🐼 : nous avons découvert et recollé les morceaux de vases que nous avons cherchés lors d'une grande chasse aux trésors, afin de réaliser la reconstruction de poteries.



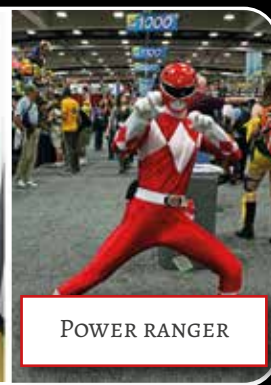
La Ruche



Cuisinier : manches retroussées, parés de toques et de tabliers, gestes barrières effectués, nous avons mis la main à la pâte afin de nous régaler. 😊



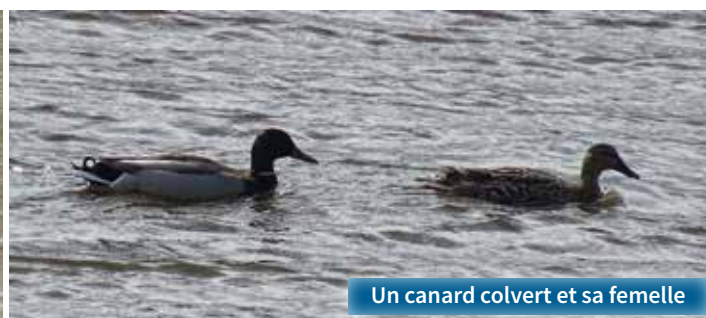
Chanteur : en créant de beaux micros et en donnant de la voix au karaoké ! 🎵



Ornithologue : une belle sortie sur le sentier des oiseaux, situé au Malsaucy, nous a permis de chercher, d'observer toutes sortes de volatiles et de les prendre en photo !

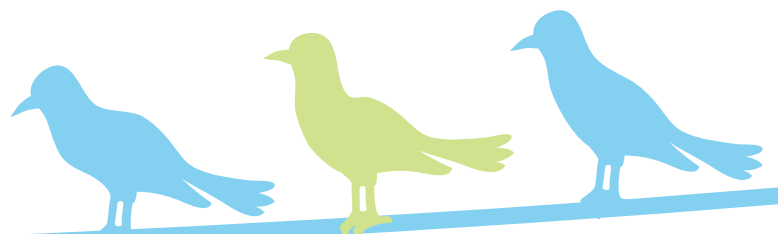


Voici les espèces que nous avons observées pendant cette promenade :





Que de beaux souvenirs, de rires, de sourires, d'activités manuelles, sportives, créatives et récréatives lors de tous ces mercredis passés à la Ruche. 😊



La Journée Citoyenne et Républicaine



Dans le cadre de la Journée Citoyenne et Républicaine édition 2020, l'association Culture Loisirs Éducation d'Offemont (CLÉ) a maintenu la manifestation majeure portée sur la formation, la mobilisation contre les dérives sectaires, l'endoctrinement et les risques de radicalisation le 06 novembre.

Cette action est soutenue par les pouvoirs publics, les différents coopérateurs institutionnels du Territoire de Belfort dont la Préfecture, la CAF, le Conseil départemental, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Grand Belfort et la Commune d'Offemont.

Cette journée citoyenne, amputée du volet conférence, a été l'occasion d'un rassemblement inter-disciplinaire, au cours duquel, des personnes en lien étroit avec ces questions ont eu un temps de formation, d'échanges, de réflexion, d'émotion et de partage, non pas dans le cadre de la conférence initialement prévue, mais au travers de la découverte de l'exposition "Le livre géant de la laïcité".

Du fait des arrêtés préfectoraux et du reconfinement, toutes manifestations publiques étant dès lors interdites, nous avons dû nous résigner à annuler la venue du Docteur PRIVOT auprès des multiples participants inscrits à cet événement.

Cette journée a été aménagée de manière à répondre aux exigences sanitaires réglementaires.

Nous avons convié plusieurs classes de l'école primaire du Martinet à découvrir l'exposition "Le livre géant de la laïcité" dans la salle de motricité du groupe scolaire Jean MACÉ, spécifiquement aménagée à cet effet.

Deux sessions de présentation commentée de l'exposition ont ainsi été organisées en partenariat avec l'équipe enseignante de l'école du Martinet.

Chaque session a duré près d'une heure trente, regroupant des classes de CE1-CE2 et CM1-CM2.

Une session de présentation commentée, échanges-débats de l'exposition a été organisée en soirée et animée par Assad MOKHENACHE, Directeur de la CLÉ ; elle a concerné le public des jeunes et leurs parents.

Assad MOKHENACHE

Séjour à Narbonne : au pays cathare, sport et déambulation médiévale entre châteaux et ruelles

Le séjour à Narbonne est venu récompenser l'engagement bénévole d'une trentaine d'adolescent(e)s qui se sont fortement investis dans le cadre d'un chantier de remise en peinture du secteur jeunes de la CLÉ. Séjour sportif et culturel, Narbonne présentait tous les atouts pour répondre aux aspirations de ces jeunes en manque de sensations fortes et de découvertes.

Le groupe de la CLÉ a visité le Massif de la Clape, véritable merveille géologique, ancienne île boisée, qui s'étend sur 15 000 hectares. Signifiant "Tas de cailloux" en occitan, il est composé d'une succession de plateaux, un magnifique monde minéral et végétal où de vastes pinèdes de garrigue ont pris racine. Plusieurs randonnées ont été organisées sur la plage de Gruissan, site idéal pour nos jeunes en quête d'un cadre idyllique, pour s'adonner à des séances musclées de remise en forme.

Une journée a été consacrée à la découverte des "Refuges des derniers Cathares" et châteaux-forts nichés au cœur de paysages spectaculaires. La Cité de Carcassonne, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1997, apparaît comme née de l'imaginaire avec son château comtal, ses 2 enceintes et ses 52 tours, flottant au-dessus de l'Aude, des vignes et de la Ville.



Après avoir traversé "la Porte Narbonnaise", avec ses deux énormes tours, ses assommoirs et ses herses, le groupe s'est aventuré dans les dédales de la fortification. La cité se livre enfin, le village toujours habité se dévoile par une rue montant en pente douce vers l'impressionnante barbacane qui se dresse devant les visiteurs, c'est l'entrée du château-fort, antique palais des vicomtes de Carcassonne.

Il n'était pas envisageable de pénétrer dans la cité de Carcassonne sans saluer "Dame Carcas" dont le buste trône majestueusement à l'entrée de la Cité, gardienne de ces remparts et de son histoire, socle légendaire de ces murailles. Symbole d'intelligence et de résistance au féminin, "Dame Carcas" et son mythe continuent de traverser les siècles, à l'image de sa forteresse.

Au hasard des rues, le groupe s'est retrouvé sur le parvis de la Basilique où des gargouilles, plus pittoresques les unes que les autres, les observaient.

Ce séjour sportif et culturel avait pour but d'intensifier la pratique sportive des jeunes touchés par le confinement et qui ont réduit, voir arrêté pour certains, leur pratique sportive.

À travers le sport et les valeurs qu'il véhicule, bon nombre de jeunes peuvent se structurer et acquérir les éléments de citoyenneté nécessaires à la vie en société. La CLÉ a pour ambition d'utiliser le sport comme moyen éducatif et pédagogique, outil d'émancipation et de découverte, vecteur de lien social et humain, d'expression et d'émancipation.

Contribuer au désenclavement, lutter contre le phénomène de ghettoïsation des jeunes résidant en Quartier Politique de la Ville, pour leur permettre de se projeter "hors les murs" de leurs frontières, est essentiel et primordial suite à la pandémie de Covid-19 et de la période de confinement.

Ce séjour s'intégrait au sein d'une dynamique globale, à savoir, faciliter l'acculturation, lutter contre les codes de la rue, du quartier, développer la citoyenneté au travers d'une meilleure connaissance des valeurs, du patrimoine, des cultures qui sont et fondent la République.

Cela nous a permis de rompre l'isolement et la tendance au repli sur soi de ces jeunes, qui adoptent très facilement certains codes, "codes de quartier" forme d'identification et de lente désocialisation.

Être citoyen, conscient de ses responsabilités, de sa capacité à agir sur son parcours de vie avec ses lacunes et ses forces, c'est pour continuer de progresser, évoluer au sein d'une société empreinte des valeurs d'égalité et de fraternité.

Assad MOKHENACHE

Atelier jardinage

L'équipe d'animation et de volontaires service civique éco-citoyenneté de la CLÉ ont entrepris cette année un atelier jardinage avec le groupe des 6-11 ans.

Objectifs de l'atelier jardinage :

- Développer la culture du travail de la terre, du travail manuel.
- Apprendre les différents modes de bêchage et de rempotage.
- Apprendre le goût de l'effort, à être responsable d'une tâche, d'un plant de culture.
- Se positionner par rapport à des choix écologiques (choix des engrais par exemple, chimique ou naturel).
- Mettre en pratique des connaissances théoriques sur la culture des légumes et autres plantes aromatiques.
- Travailler avec les enfants sur l'alimentation en cultivant certains légumes dans un premier temps, pour les cuisiner par la suite.
- Susciter de la satisfaction, de l'estime de soi en récoltant le fruit de son travail et de son investissement.
- Développer une qualité essentielle, la patience.
- Développer un réseau de partenaires, collaboration avec des intervenants spécialisés de l'Association des Jardins Ouvriers.
- Initier une approche solidaire, intergénérationnelle en invitant les Aînés du quartier, qui disposent d'une parcelle cultivée depuis des décennies pour certains, à partager leur expérience et à transmettre leurs secrets aux enfants.

Le projet éducatif qui en découle consiste à se positionner comme acteur responsable par rapport à des choix écologiques, à mettre en pratique les connaissances acquises sur la culture des légumes et autres plantes aromatiques à la portée des enfants avec, à la clé, une action de sensibilisation, d'éveil et de découverte de différentes méthodes et techniques qui conduisent de la semence, du plant au légume prêt à être dégusté...

Ce travail collectif de patience et de concentration s'inscrit sur la durée. Pour ce faire, des bacs et des serres ont été spécifiquement acquis de sorte que chaque enfant impliqué dans le projet de jardin pédagogique peut, au quotidien, observer le processus d'évolution, de maturation d'un plant jusqu'à l'avènement du fruit ou du légume.



Comme quoi, tomates, cornichons et salades ne poussent pas dans les grandes surfaces...

Cette action a été financée par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté avec le soutien de la Commune d'Offemont et de la CAF du Territoire de Belfort.

Assad MOKHENACHE



Les enfants en pleine action pour le lancement de la campagne 2021 de jardinage et potager participatif.



GAMBA Frères

Contactez-nous pour tous vos travaux du sol au plafond !

**PLÂTRERIE - PEINTURE - RAVALEMENT
REVÊTEMENTS DE SOLS ET MURS
BARDAGE ISOLATION - FAUX-PLAFOND**

**Port. 06 08 67 23 81 - Tél. 03 84 23 00 09
gambafreres@orange.fr**

SARL au Capital de 7622 € - 24 bis avenue Jean Moulin - 90110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU

Adolescents de la CLÉ : lauréats du 1^{er} et 2^e prix régional "Bulles de mémoire"

Le concours "Bulles de mémoire" édition 2021, organisé traditionnellement chaque année par l'ONACVG, portait cette année sur la thématique "Femmes d'engagement, engagements de femmes".

L'édition 2021 a mis en compétition plusieurs dizaines de candidats, parmi lesquels sept adolescents de la CLÉ : Chainese et Ilyes OUARI, Melissa BEDIR, Ilyes YAGOUB, Marwa GAROUI, Nahil NOUIRI, Selma HANSAL. Deux groupes ont travaillé sous la houlette de Ali GUETTOUCHE, responsable du secteur pré-adolescents de la CLÉ. Ces adolescents ont obtenu des résultats qui ont dépassé toutes leurs espérances, classés 1^{er} et 2^e à ce concours régional.

La remise des prix du concours régional Bourgogne-Franche-Comté de la 11^e édition de l'ONACVG "Bulles de mémoire" a fait l'objet d'une cérémonie officielle qui s'est tenue le 09 juin à la CLÉ.

Assad MOKHENACHE, Directeur de la CLÉ, Stéphane LEROY, Directeur de l'ONACVG, Vanessa JACOB, référente du concours "Bulles de mémoire" ainsi que Marie-France CEFIS, Vice-Présidente du Conseil départemental, Pierre CARLES, Maire d'Offemont comptaient parmi les officiels présents.

Les deux groupes ont planché pendant plusieurs semaines sur la construction d'un scénario et sa mise en scène avec comme support une bande dessinée de deux pages.

La première planche relatait le récit de vie d'une combattante : "Parcours d'une combattante" en la personne de l'adjudant Géraldine GUYOMARD, plusieurs fois médaillée.

Femme de courage, de principes et de valeurs, elle décide d'intégrer l'armée pour, à terme, devenir pilote d'hélicoptère. Elle mène à bien de nombreuses missions de transport, de surveillance et d'assistance aux populations, notamment dans le cadre de l'opération Licorne. Elle trouvera la mort accidentellement pendant un vol lors d'une mission d'entraînement sur les hauteurs de Barèges.

La seconde planche de bande dessinée relatait le parcours d'une résistante : "Résistante avant tout" en la personne de Lucie AUBRAC, symbole même de la résistance.

Dès son plus jeune âge, son engagement total sans faille dans la résistance contre le joug nazi, le totalitarisme en a fait une figure marquante des luttes de la République pour la liberté.

Chaque lauréat a reçu un diplôme ainsi qu'une série d'ouvrages thématiques.

À noter, les lauréats ayant remporté le premier prix, participeront prochainement au concours national édition 2021.

Croisons les doigts !





CABETE Façades

Spécialistes du bâtiment depuis 1965

**Des spécialistes à vos côtés depuis 1965
pour tous vos travaux de façades**



Devis gratuit



Crédit d'impôt



**Isolation extérieure • Ravalement
Enduits de façades • Echafaudage • Bardage**

**www.cabete-facades.fr • 03 84 29 42 80
Salle d'exposition à Trévenans**



Vaccination mobile



En février dernier, le Département en collaboration avec la Préfecture du Territoire de Belfort et l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté a ouvert des centres de vaccination mobiles.

C'est ainsi que le 8 février, un centre de vaccination mobile a été installé dans les locaux de l'Espace des Solidarités situé rue Renoir. Les membres du CCAS ont accueilli chaleureusement les Aînés de 75 ans et plus qui attendaient avec impatience cette première injection de vaccin contre la Covid-19. Ils sont venus confiants recevoir le précieux sésame qui va leur permettre de vivre rassurés !



Distribution de masques de la Préfecture



La Préfecture a fait don de 3 000 masques chirurgicaux au CCAS de notre Commune au bénéfice des personnes de 70 ans et plus ainsi qu'aux familles les plus défavorisées.

C'est ainsi que le 26 février, 2 629 masques ont été distribués gratuitement à 118 de nos Aînés et à 13 familles.

35 familles de la Ruche et de la CLÉ ont été également bénéficiaires de ces masques chirurgicaux.

Moments officiels

Cérémonie du 08 mai

Cette année encore, c'est sans public que la cérémonie du 08 mai s'est déroulée au Monument aux Morts. En devoir de mémoire, élus et anciens combattants se sont recueillis au pied du monument.



Retrouvez plus de photos sur notre site, rubrique Animation et Communication/Commémorations.

Animation

Portes ouvertes de Fou d'Arts



Les "Fou d'Arts", association offemontoise forte de 24 sculpteurs et 24 peintres (débutants et confirmés), ont ouvert leurs portes les 26 et 27 juin au Complexe Sportif, Artistique et Culturel. Un week-end d'échanges, de démonstrations et de partage avec plus de trois cents visiteurs. Peintures et sculptures s'exposaient, les artistes créaient face au public... et déjà de nouveaux et futurs artistes sont venus s'inscrire pour rejoindre les folies des "Fou d'Arts", bien entendu encadrés par nos professeurs.

Dès la rentrée, l'association envisage de créer de nouvelles activités : céramique, poterie, mosaïque et cartonnage.



A. Sachet



A. Sachet

Pour tous renseignements et inscriptions (places limitées) contactez :

- Denis MUGNIER, Président, au 06 63 51 73 70.
- Geneviève BROCARD, Vice-Présidente, au 06 88 92 42 71.
- Jean-Marie LABOUESSE, Trésorier, au 06 81 07 13 60.
- Robert FLINT, Secrétaire, au 06 86 00 79 61.

Distribution de chocolat

En raison des conditions sanitaires, la traditionnelle chasse aux œufs organisée par la Commune a dû être annulée. De ce fait, pour pouvoir malgré tout faire plaisir à un maximum d'enfants, des chocolats leur ont été offerts par le biais des écoles de la commune début avril.



Gaïa - L'histoire d'un enfant venu d'ailleurs

Le 16 juin, le Théâtre du Pilier a programmé, sur le parking de la MIEL, trois représentations du spectacle "Gaïa" par la compagnie Lardenois dans un ancien camion de pompiers, devenu un camion à histoires itinérant. Le spectacle qui réunissait le théâtre, la création musicale et sonore nous a entraîné sur les pas d'un petit garçon venu d'ailleurs qui n'avait plus le choix que de partir à la recherche d'une terre qui voulait bien l'accueillir. Six enfants de la Ruche, Lou, Calixte, Jade, Antoine, Naël et Léo ont assisté au spectacle. Les places ont été offertes par le Théâtre du Pilier dans le cadre du partenariat avec la Ville d'Offemont.



Fête de la Commune

Le 26 juin s'est déroulée la Fête de la Commune dans une ambiance joviale et chaleureuse. Petits et grands ont pu profiter des animations présentes à cette occasion (manège, toboggan gonflable, karts à pédales, jeux en bois géants, danse et maquillage proposées par la Ruche, parcours ludique, fabrication de fusées avec le Club de Radio-Commande de la Roselière) en présence du clown PIPO. Pascal MOUREY a animé en musique cet après-midi en compagnie de Jean-Mi, sa marionnette, pour la plus grande joie des enfants. Les rires et la bonne humeur ont accompagné cette journée festive qui a été clôturée par un apéritif communal. Merci à Roland CIBIL et son trio de jazz pour leur prestation de qualité.



Retrouvez plus de photos sur notre site, rubrique Animation et Communication/Fête de la Commune.

Cours et nouvel an chinois

Depuis septembre 2020, l'association d'Amitié Franco-Chinoise de Belfort-Montbéliard continue de donner des cours de chinois aux enfants et aux adultes. Au mois de septembre et octobre, les cours ont eu lieu dans la salle des Citronniers de la mairie. À partir de novembre, l'épidémie de Covid-19 et les conditions sanitaires ne permettaient plus de donner les cours sur place. La professeure et Présidente de l'association, Yunfang DENG-GUI, a décidé de continuer les cours de chinois en ligne. Les cours ont été maintenus jusqu'à fin juin. Les élèves ont été heureux de pouvoir continuer leur apprentissage malgré les circonstances.



Le Nouvel An chinois, dit aussi "Fête du Printemps", est le festival le plus important de Chine. Habituellement, les membres de la famille se réunissent pour célébrer l'arrivée du Nouvel An en fonction du calendrier lunaire. En 2021, à partir du 12 février, c'est l'année du bœuf.

La professeure a expliqué les traditions liées à cette fête pendant les cours. De plus, l'association a organisé un festival du Nouvel An chinois par "WeChat". Le programme était le suivant : des chansons, découverte d'instruments musicaux, des orchestres, une présentation de l'art du thé, une démonstration de la préparation du Nouvel An chinois...

Le programme, riche et coloré, incarne non seulement la polyvalence des Chinois, mais montre également leur esprit de bonne humeur, apportant à chacun un sentiment de confiance et de force.



ITINÉRAIRES
Architecture



7 faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT
Centre d'affaire Pierre Carmien, 1 rue Martin Niemöller 70400 HERICOURT
Tél. 03 84 22 66 91 - Email : ia@orange.fr

Baby-foot

Le club de baby-foot d'Offemont a été fortement impacté par les mesures sanitaires depuis mars 2020, comme l'ensemble des sports et des loisirs. Malgré un entraînement tronqué, le club a tenu à participer à la Coupe de France de baby-foot les 12 et 13 juin à Bourges.

Une équipe de 6 joueurs a été inscrite à cette compétition qui s'est déroulée sur 3 tableaux (A, B et C). Après un beau parcours, l'équipe a été positionnée dans le tableau B. Nos 6 représentants ont perdu avec les honneurs en huitième de finale du tableau B.

Le club ne pouvant pas réunir une équipe féminine, Valérie, licenciée au club d'Offemont, s'est inscrite au tournoi avec l'équipe de Versailles qui a terminé à la seconde place de la Coupe de France féminine. Beau résultat !

Le club est ouvert les lundis et vendredis à partir de 20h à la salle de l'Orangerie en Mairie d'Offemont. Amateurs et licenciés se côtoient dans une ambiance conviviale. Nous serons heureux de recevoir les jeunes et moins jeunes, hommes ou femmes, pour les initier à ce sport passionnant.



Dojo

L'ouverture du dojo a eu lieu en mai après un an de construction. Aujourd'hui 2 associations, la Lion's Fight Academy et le Judo Club d'Offemont ont pris place et sont heureux de nous faire partager leurs ressentis sur cette nouvelle infrastructure de notre belle commune. Deux autres associations les rejoindront début septembre afin de vous permettre de pratiquer différents sports de combat. L'équipe des sports vous souhaite de venir nombreux en profiter.



Retrouvez plus de photos sur www.mairie-offemont.fr, rubrique Salles à louer.

"Le Judo Club d'Offemont est heureux de pouvoir bénéficier de ce magnifique dojo depuis mai. Nous avons eu le plaisir d'avoir été sollicités par la mairie pour sa construction. Celui-ci nous permet d'accueillir toutes les tranches d'âges ainsi que tous les niveaux en judo et jujitsu, du baby-judo jusqu'aux compétiteurs vétérans. Nous pouvons aussi assurer la pratique du sport santé car nous sommes conventionnés avec le réseau sport santé de Bourgogne-Franche-Comté. La disposition du dojo nous permet également de dispenser des stages de judo avec plusieurs activités grâce au gymnase et l'étang des Forges situé juste à côté. Il offre un lieu idéal pour l'organisation de rencontres et de compétitions."

Fabrice HENRY, Président du Judo Club d'Offemont



Sports et loisirs

"La Lion's Fight Academy a pris possession du dojo depuis la reprise sportive. Nous remercions particulièrement M. le Maire, Pierre CARLES, pour ce beau projet et aussi pour la mise à disposition de cet équipement qui nous permet de pratiquer notre discipline dans de très bonnes conditions. Les Offemontois ont maintenant à leur disposition des infrastructures dignes des plus belles de notre territoire. Nous vous attendons nombreux pour découvrir la boxe thaïlandaise dans un cadre agréable et très fonctionnel."

Hakim MOUSSAOUI, Président de Lion's Fight Academy



La grande salle du CSAC ainsi que le dojo ont subi des avaries majeures et sont actuellement impropres à toute utilisation.

Ceci est probablement dû aux intempéries exceptionnelles que notre territoire traverse depuis plusieurs mois et nous avons initié des démarches auprès des assurances afin de déterminer les causes exactes de ces incidents, dans le but de solutionner ces problèmes définitivement.

Nous accélérons au maximum ces procédures afin que les associations puissent retrouver ces locaux dès la reprise de septembre mais nous ne pouvons pas, pour l'instant, vous garantir une date de réouverture de ces deux salles.

Le 14 juin, une bande de guidage au sol a été installée sur le parking du gymnase entre les 3 places de stationnement et l'entrée du dojo pour favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite.

Ce dispositif est destiné aux personnes ayant une déficience visuelle, psychique, cognitive, qui rencontrent des difficultés de repérage lors des déplacements à pied sur les espaces publics.

Montant des travaux : 1 602 € TTC.



Retrouvez les horaires et informations pratiques à jour en permanence et plus de photos du dojo sur notre site internet, rubrique Sports et Loisirs.

Déplacement et rénovation de la croix de chemin

L'entreprise ART DE PIERRES a réalisé la restauration du calvaire en grès rose situé à l'intersection des rue des Maquisards, rue du Stratégique et rue des Cerisiers.

Ces travaux ont nécessité la dépose du monument puis une restauration complète en atelier avec notamment le rallongement de la hauteur de la croix pour lui redonner ses dimensions d'origine et la remise en état de la partie haute de celle-ci.

Afin de mettre en valeur ce monument, il a été décidé de le déplacer en le positionnant de l'autre côté de la rue, dans l'espace vert situé le long de la piste cyclable du Stratégique.

Coût des travaux : 1 017,60 € TTC.



Retrouvez plus de photos et d'informations sur www.mairie-offemont.fr, rubrique Découvrir Offemont/Patrimoine.

Sandra MALZACHER et Patricia MOLINA



Le 1^{er} juin, Sandra MALZACHER est arrivée à l'école élémentaire du Centre afin de remplacer Patricia MOLINA partant en retraite. Cette habitante d'Evette-Salbert est maman d'une fille de 10 ans. Elle est une grande passionnée des chats et projette de participer à l'association nouvellement créée *Chat va Chat vient* qui œuvre sur la commune pour la régulation des chats errants. Elle assurera l'entretien de l'école élémentaire et pourra effectuer les transports d'élèves car elle possède le permis transport en commun. Elle bénéficie d'une expérience similaire dans une autre commune. Nous lui souhaitons la bienvenue.



Nous souhaitons également une longue retraite à Patricia MOLINA qui part après plus de 38 ans passés au sein de notre commune. Elle a adoré travailler avec les enfants et part avec un petit pincement au cœur ! Elle souhaite à Sandra d'avoir autant de joie à travailler avec les professeurs d'école, les enfants et leurs parents.

Manuel THIBAUDIN

Le 1^{er} mai, Manuel THIBAUDIN est venu compléter l'équipe des services techniques. Auparavant aux services techniques de la Ville de Belfort, service espaces verts, il justifie de 21 ans d'expérience dans le domaine du paysagisme. Il réside avec sa famille en Haute-Saône. L'élagage, la création et l'entretien du fleurissement communal sont ses domaines de compétences. Nous lui souhaitons la bienvenue sur notre Commune !



Gilles GALHER et Mehdi KADRI

C'est après plus de 12 années au sein de la Mairie que Gilles GALHER passe le relais à Mehdi KADRI afin d'assurer plusieurs missions fondamentales pour notre Commune telles que la gestion des bâtiments communaux, de la voirie, des aires de jeux, des archives ou encore du cimetière. Il sera également assistant de prévention, fonction ayant pour objectif d'anticiper les risques et accidents des employés communaux. Il établira les arrêtés de circulation et de stationnement.

Gilles a apprécié ses missions de service public après plus de 30 ans d'expérience dans le secteur privé. Il compte profiter de son temps libre pour s'adonner à ses passions : la musique, le modélisme, les balades...



Mehdi est arrivé le 03 mai aux services techniques de la Commune. Il vit à Athesans (70) avec sa compagne Catherine qui travaille dans le milieu hospitalier. Il est papa de deux filles, Louisa et Rose. Auparavant, il était inspecteur technique dans un bureau de contrôle. Avec une expérience de plus de 20 ans dans la sécurité, il aura à cœur d'assurer ses nouvelles fonctions. De nature ouverte et à l'écoute, il espère pouvoir apporter le meilleur service possible aux habitants.

Deux stagiaires

Au mois de février, nous avons reçu en stage :

- Sarah KHITER (à gauche sur la photo), élève en 3^e au collège de Notre-Dame pour un stage de découverte d'une semaine.
- Fiby BURGUNDER, élève en seconde Gestion-Administration au Lycée Follereau pour un stage pratique, d'une durée de 3 semaines, permettant la découverte du monde du travail et l'acquisition de compétences dans le domaine administratif. Ayant apprécié ce premier stage, elle est revenue en faire un deuxième du 07 au 29 juin.

Nous espérons que ce premier pas vers la vie active leur permettra de mieux appréhender les missions administratives liées à la vie communale.



Bibliothèque participative

Vous pouvez faire don ou emprunter des livres gratuitement à la bibliothèque participative située dans le sas d'entrée de la mairie. Nous recherchons également des DVD.

Depuis mars, nous mettons à votre disposition des marque-pages gratuits !
Sous forme d'origami, ce marque-page est donné avec son mode d'emploi. Une activité à réaliser facilement avec des enfants.



Trois nouveaux bacs ont été créés par Cyril et Stéphane des services techniques afin de vous permettre de rechercher plus facilement des ouvrages par thème.



Un grand merci à Juliette WALTER et Nadine PASTOR pour leur investissement dans la gestion de cette bibliothèque participative. Venez découvrir leur nouvel espace regroupant des bibliographies !



Noces d'Or

C'est le 03 avril 1971 que Thérèse KOPERECZ et Guy GÉHIN se sont dit "oui" devant M. le Maire Robert TRITTER. Premier couple uni sous le premier mandat de Robert TRITTER, ancien instituteur de Thérèse, elle se rappelle encore de lui avec émotion. Il lui a fait découvrir les grands compositeurs de musique classique et lui a donné le goût pour l'art en général.

Enfant du village, Thérèse rencontre Guy sur leur lieu de travail (UNELEC) à l'automne 1970. De cette union naît Cendrine le 15 mai 1973 et 4 ans plus tard, le 22 août 1977, vient au monde Jean-Philippe qu'ils auront la douleur de perdre en février 2006.

Ils sont les heureux grands-parents de Johanna, née le 5 mars 1991 et Antoine, né le 16 mars 2003.

Le couple partage la passion du sport cycliste (plus jeunes, ils ont participé à des compétitions, notamment Guy qui a couru de l'âge de 14 à 40 ans) et sont des amoureux des Arts en général : littérature (Guy aime chiner les vieux livres qu'il collectionne), musique (classique et Blues). Depuis la retraite, Guy s'est mis à la sculpture sur métal, Thérèse a repris la peinture et la sculpture et a même mis sur pied une association culturelle internationale : *Artistik Move Europe* inscrite au journal officiel depuis 2011. Elle organise depuis 2007 des expositions d'arts et anime des ateliers d'arts plastiques intergénérationnels.

Elle est également correspondante de presse depuis 2005 et attend avec impatience la fin des restrictions sanitaires afin de reprendre normalement ses activités journalistiques.

Devant un public restreint, ils ont renouvelé leurs vœux le 03 avril.

Nous leur souhaitons le meilleur !



Départs en retraite

La levée partielle des restrictions sanitaires nous a permis de fêter les départs en retraite de :

- Alida GALMICHE, comptable, 45 ans de service passés au sein de la mairie de notre Commune,
- Patricia MOLINA, agent de propreté des écoles pendant 38 ans,
- Gilles GALHER, 12 ans passés au sein des services techniques.

Nous leur souhaitons une très belle retraite.



Danièle NAAL



Elle répondait au diminutif de "Nany" ! Notre collègue et amie, Danièle NAAL est décédée le 8 juin. Elle aurait dû fêter ses 62 ans deux jours après...

Tous ceux qui l'ont connue garderont d'elle le souvenir d'une personne souriante, avenante et dévouée.

Depuis de nombreuses années, elle faisait partie des bénévoles des Soiras et participait avec enthousiasme à l'embellissement de notre commune. En remerciement de son dévouement, elle avait reçu, avec beaucoup d'émotion, la médaille d'Honneur de la Commune en janvier 2020.

Elle répondait également toujours présent pour apporter son aide aux différents évènements communaux (Fête Vos Jeux, Salon Salésucré...). Depuis août 2018, elle avait rejoint l'équipe d'animation de la Ruche pour amuser et distraire avec bonheur les plus petits qu'elle adorait et qui le lui rendaient bien.

Adieu Nany, tu vas beaucoup nous manquer !

Promotion

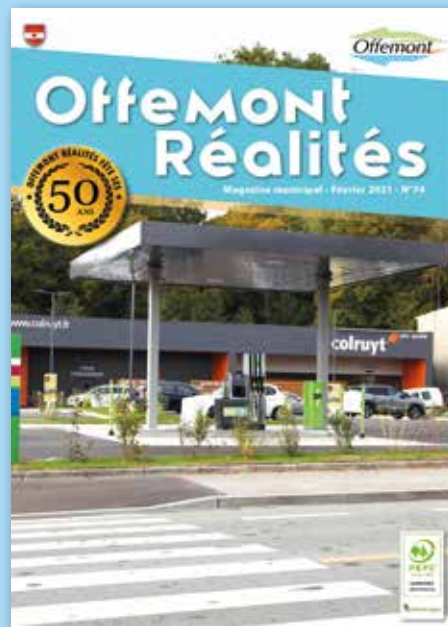
Communiquez à l'ensemble des Offemontois grâce au magazine *Offemont Réalités*

Pour donner écho à votre entreprise, ses produits et services ou ses réalisations futures, vous avez la possibilité d'acheter un encart publicitaire dans le magazine de la Commune d'Offemont. Ce support de communication permet de toucher l'ensemble des 4 277 habitants (environ 1 800 boîtes aux lettres).

Différents formats vous sont proposés :

	Taille en mm	Prix
L'encart	90*100 mm	60,00 €
L'encart double	186,5*100 mm	90,00 €
Le quart de page	102,5*147 mm	110,40 €
La demi-page	205*147 mm	190,80 €
La page entière	205*294 mm	358,80 €

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les entreprises partenaires ayant pris un encart dans ce magazine.



Annoncez gratuitement vos événements via la lettre d'information *VIV'OFF*



De manière gratuite, vous pouvez annoncer les manifestations qui ont lieu sur la commune d'Offemont via VIV'OFF. Cette information sera relayée auprès de l'ensemble de la population Offemontoise. Merci de nous transmettre les informations avant le 15 du mois pour une parution le mois suivant.

Contactez-nous dès maintenant !

Mairie d'Offemont - Service Communication
96 rue Aristide Briand - 90300 OFFEMONT
contact@mairie-offemont.fr
Tél. 03 84 26 01 49

Page Facebook de la Commune

La Commune d'Offemont est active sur le réseau social Facebook, n'hésitez pas à vous abonner et à aimer la page pour ne rien manquer de l'actualité de votre Commune.

Retrouvez-nous sur la page "Commune d'Offemont" qui compte près de 1 650 abonnés.

Vous y retrouverez toutes les informations concernant les événements qui ont lieu à Offemont, ainsi que des informations pratiques.



Compte-rendu succinct de la séance du 25 janvier 2021

Présents :

Monsieur Pierre CARLES, Maire.

Mesdames et Messieurs Dominique BROS, Carole TRITTER, Jérôme BOYER, Nicole MUESSER, Kenan SAKAR, Michelle ROUSSELET, Gilles MULLER, Estelle MOUSSAOUI, Adjointes.

Mesdames et Messieurs Jacques SERZIAN, Marie-Line CABROL, Taïeb MEKKI, Zohra KADDOUR, Stéphanie MARCHAL, Thierry FRAISIER, Antonio NETO, Lionel VETTER, Juliette WALTER, Guillaume JOUBERT, Dominique RETAILLEAU, François DIDIER, Julie MOIROD, Bouchra CAIRE-REMONNAY, Cyril BARBIER, Michel MURAROTTO, Conseillers Municipaux.

Excusées :

Madame Nadine PASTOR, pouvoir à Madame Juliette WALTER,
Madame Laetitia VAUCHIER.

Monsieur Kenan SAKAR est nommé secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE le compte-rendu.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

• Décisions

Décision N° 21-01 du 15 janvier 2021 pour :

Un avenant au marché à procédure adaptée concernant l'extension du CSAC par la création d'un dojo a été attribué à :

- L'entreprise PERRIN domiciliée ZA de l'Allan – 25603 VIEUX-CHARMONT pour le lot N° 6 plâtrerie – cloisons – isolation-faux plafonds – peinture - menuiseries intérieures bois pour un montant de 290,00 € HT soit 348,00 € TTC.

- L'entreprise CABETE Façades domiciliée 50 Grande Rue – 90400 TRÉVENANS pour le lot N° 4 bardage bois – Isolation extérieure pour un montant de 545,18 € HT. soit 654,22 € TTC.

- L'entreprise SEEB domiciliée 6 rue des Fleurs – 25200 MONTBÉLIARD pour le lot N° 8 électricité pour un montant de 1 865,28 € HT soit 2 238,34 € TTC

- L'entreprise G2T domiciliée 50 rue de Montbéliard – 25200 BETHONCOURT pour le lot N° 9 chauffage - ventilation pour un montant de – 665,03 € HT soit - 798,03 € TTC.

Le montant du marché pour l'entreprise PERRIN s'élève après avenant, à 19 002,59 € HT, soit 22 803,11 € TTC.

Le montant du marché pour l'entreprise CABETE s'élève après avenant, à 43 327,59 € HT, soit 51 993,11 € TTC.

Le montant du marché pour l'entreprise SEEB s'élève après avenant, à 28 145,28 € HT soit 33 774,34 € TTC.

Le montant du marché pour l'entreprise G2T s'élève après avenant, à 13 523,33 € HT soit 16 228,00 € TTC.

Décision N° 21-02 du 15 janvier 2021 pour un avenant au marché à procédure adaptée a été attribué à :

L'entreprise EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES AFC domiciliée 5 rue des Courbes Fauchées – 90800 BAVILLIERS pour les travaux de mise en œuvre d'une vidéoprotection urbaine pour un montant de 1 625,00 € HT soit 1 950,00 € TTC.

Le montant du marché pour l'entreprise EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES AFC s'élève après avenant, à 63 208,65 € HT, soit 75 850,38 € TTC.

• Concessions de cimetière :

Nom			Durée	Montant
M.	Achat	Nouveau cimetière	30 ans	199,36 €
			TOTAL	199,36 €

Le Conseil Municipal PREND ACTE du présent compte-rendu.

AFFAIRES GÉNÉRALES

21-01 - État d'assiette 2021 pour la forêt communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE l'état d'assiette des coupes 2021.

- DEMANDE à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

- AUTORISE la vente des bois selon le mode de vente proposé par l'ONF.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

21-02 - Débat d'orientations budgétaires 2021

En 2021 en principe, nous ne devrions subir aucune érosion de nos recettes, la DGF et les recettes devraient être stables.

1°) SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU 31 DÉCEMBRE 2020

A) Charges et soldes

Dépenses de fonctionnement

Au 31 décembre 2020, le montant des dépenses réelles de fonctionnement (2 760 454,90 €) est de 656,62 € par habitant, alors qu'il était de 721,93 € au Compte Administratif (C.A.) 2019.

Les frais de personnel (1 486 386,14 €) représentent 53,85 % du montant des frais de fonctionnement (353,56 € par habitant alors qu'ils s'élevaient à 389,30 € au C.A. 2019). Par ailleurs, un remboursement de 118 761,68 € a été perçu au titre des indemnités journalières pour maladie. Le montant net des frais de personnel s'élève donc à 1 367 624,46 € qui représente 49,54 % des frais de fonctionnement (325,32 € par habitant). Les services mis en place pour la population sont effectués essentiellement par les agents communaux. Les élus et les bénévoles s'occupent de l'animation.

Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement au 31 décembre 2020, 960 236,59 € (soit 787 142,98 € + 173 093,61 € de dette) concernait principalement le remboursement du capital, les frais de révision simplifiée du PLU et géoportail, les subventions pour ravalement de façades, l'achat de certificat de signatures électroniques, la réalisation d'un béton bouchardé au colombarium, les travaux de régénération de la forêt communale, l'installation de l'arrosage automatique et la réfection du terrain d'honneur, la clôture d'une aire de jeux, le remplacement de la chaudière de l'école du Centre, le changement de la clôture et du portail de l'école Jean Macé, la rénovation de 7 fenêtres à l'école maternelle du Centre, la construction du dojo, la sécurisation de la salle polyvalente de l'Arsoy, l'achat de panneaux de signalisation, l'aménagement de la rue Aristide Briand, le changement de caniveaux sur le parking de la MIEL, le jointement rue Jean Debrot, l'installation d'une écluse axiale rue Romaine, l'amélioration de l'éclairage public, l'achat de matériel et de deux véhicules pour les ateliers municipaux, l'installation de la vidéoprotection, l'achat d'un zoom pour l'appareil photos de la mairie, le changement de la Gitabox de l'EPN et l'achat de bancs et barrières.

Épargne Brute

L'épargne brute ou excédent de fonctionnement réel (sans opération d'ordre) au 31 décembre 2020 est de 541 772,67 € (3 302 227,57 € recettes réelles de fonctionnement réalisées – 2 760 454,90 € dépenses réelles de fonctionnement réalisées).

Montant de la dette

Au 1^{er} janvier 2020, le montant de la dette (2 946 041,23 €) s'élevait à 700,77 € par habitant (il était de 755,75 € en 2019, soit une diminution de 7,27 %).

B) Les produits

La fiscalité locale

Le produit des trois taxes locales (1 445 008 € Foncier Bâti + Taxe d'Habitation + Foncier non Bâti + rôle supplémentaire) représente pour 2020, 43,76 % des recettes de fonctionnement de la Commune (3 302 227,57 €). Si la gestion de la Commune permet de faire ressortir une situation financière saine, c'est au prix d'efforts constants.

2°) ÉLABORATION DU BUDGET 2020

ÉTAT DE LA DETTE

	Dettes en capital au 01/01/2020	Annuité de la dette pour 2020		Dettes en capital au 01/01/2021	Annuité de la dette pour 2021	Dettes en capital au 01/01/21 par habitant (4 277 hab.)
OFFEMONT	2 946 041,23 €	213 074,38 €		2 772 947,62 €	207 653,16 €	648,34 €

1) L'ÉPARGNE NETTE : LE BUDGET PRINCIPAL

	CA	CA	CA	CA	CA	CA
	2015	2016	2017	2018	2019	au 31/12/2020
Produits réels de fonctionnement	3 370 417,65 €	3 350 105,25 €	3 707 479,34 €	3 795 982,52 €	3 641 076,46 €	3 302 227,57 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 575 632,52 €	2 608 458,19 €	2 655 631,04 €	2 633 861,38 €	2 953 409,66 €	2 760 454,90 €
ÉPARGNE BRUTE	794 785,13 €	741 647,06 €	1 051 848,30 €	1 162 121,14 €	687 666,80 €	541 772,67 €
Remboursement du capital	191 907,65 €	639 404,91 €	171 233,29 €	173 680,01 €	170 734,07 €	173 093,61 €
ÉPARGNE NETTE	602 877,48 €	102 242,15 €	880 615,01 €	988 441,13 €	516 932,73 €	268 679,06 €

2) LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Depuis plusieurs années, les dépenses de personnel ont augmenté eu égard à l'augmentation des effectifs de la RUCHE.

Les dépenses de personnel ont été contenues en 2015 à + 5,39 %, en 2016 à + 1,73 %, en 2017 à + 0,27 %, en 2018 à - 1,19 %. En 2019, les dépenses de personnel ont beaucoup augmenté (+10,27 %), cette augmentation est liée à l'augmentation des effectifs de la RUCHE ainsi qu'aux nouvelles normes d'accueil (Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 10 enfants âgés de moins de 6 ans et d'un animateur pour 14 enfants à partir de l'âge de 6 ans), au remplacement de personnel en maladie à la RUCHE, à la participation de l'employeur aux contrats mutuelles (participation de l'employeur à hauteur de 20 €/agent) et prévoyances (participation de l'employeur à hauteur de 10 €/agent) ainsi qu'à la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce nouveau régime indemnitaire a été mis en place pour tous les cadres d'emploi.

En 2020, les dépenses de personnel ont diminué (- 6,67 %), eu égard à l'épidémie de Covid-19. Nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'arrêter les contrats de contractuels pendant deux mois lors du premier confinement. Le service administratif a été restructuré sur la base du non remplacement du dernier départ à la retraite.

En 2021, l'augmentation des dépenses de personnel devrait être de l'ordre de 10,03 % par rapport à 2019 car nous aurons du personnel en doublon (période de tuilage) pour cause de départ d'agents en retraite (15 mois pour 3 agents liés à l'application du compte épargne temps notamment) et une indemnité de rupture conventionnelle.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (à la date du 31 décembre)	Évolution 2015-2020	Moyenne annuelle	Évolution 2018-2020
011 – Charges Générales	734 609 €	687 648 €	682 242 €	727 192 €	804 735 €	781 181 €	46 572 €	1,43 %	53 989 €
012 – Charges de Personnel	1 431 003 €	1 455 807 €	1 459 728 €	1 442 295 €	1 592 614 €	1 486 386 €	55 383 €	0,91 %	44 091 €

3) LES RECETTES FISCALES

Le taux des impôts ménages (TFB, TFNB) ne sera pas modifié. En 2018, l'article 50 undecies de la loi de finances pour 2017 (article 1518 du CGI) a instauré une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ce taux d'inflation était calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Pour 2020, l'État a décidé de revaloriser les valeurs locatives à 0.9 % et non en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2018 et novembre 2019 comme il était fait depuis 2017.

Compte tenu des nouvelles constructions sur le territoire de la commune, la revalorisation des bases des valeurs cadastrales à Offemont a été de 3,42 % en 2020.

Pour ce qui est de 2021, nous ne percevons plus de Taxe d'Habitation mais nous percevons la part du Département de la Taxe Foncière. La perte de TH suite au transfert de taxes sera compensée par un coefficient correcteur qui garantira à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu. Nous prévoyons donc pour 2021 des recettes fiscales identiques à 2020.

4) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

5 millions d'euros d'investissement réalisés depuis 6 ans (total : 5 040 801 € pour information).

Conseils Municipaux

A) Maîtriser les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement seront stables et maîtrisées en 2021.

B) Poursuivre les investissements

RECETTES

- * La vente de terrains : 382 000 €
- * La cession des parts Aéroparc : 85 124,24 €
- * La récupération de la TVA sur les investissements : 127 926,92 € (taux 16,404%)
- * Les recettes de la Taxe d'Aménagement : 90 000 €
- * La subvention d'aides aux communes : 200 000 € (pour le mandat 2020-2026)
- * La dotation aux amortissements : 130 371,91 €

Et, au titre des financements extérieurs :

S'ajouteront à ces recettes une partie de l'excédent de fonctionnement, l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 2 120 474,43 € et les recettes non encaissées reportées de 294 619,35 €, (dont détail ci-dessous)

- Solde subvention DETR pour la construction du dojo : 43 571,32 €
- Subvention FIPD pour vidéo surveillance : 21 200,74 €
- Subvention de la Région pour l'aménagement du quartier Ganghoffer : 100 000 €
- Subvention du Département pour la construction du dojo : 31 122,80 €
- Solde subvention du Grand Belfort C.A. pour la révision du PLU : 3 988,60 €
- Solde subvention du Grand Belfort C.A. pour création du dojo : 94 735,89 €

DÉPENSES

(voir liste définitive sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2021)

Le Conseil Municipal, PREND ACTE des objectifs budgétaires fixés pour 2021.

21-03 - Vente de deux véhicules Citroën Berlingo

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la vente de ces deux véhicules pour le prix total de 100 €.

21-04 - Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL année 2021 - Rénovation thermique de la chaudière de l'école maternelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la DSIL 2021.
- APPROUVE le plan de financement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Rénovation de la chaufferie	34 630 €	Subventions sollicitées :		
Maîtrise d'œuvre et contrôles	5 370 €	Département – Plan de relance	20 000 €	50 %
		DSIL	12 000 €	30 %
		Autofinancement	8 000 €	20 %
Total	40 000 €	Total	40 000 €	100 %

21-05 - Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL année 2021 – Remplacement de sept fenêtres de l'école maternelle du Centre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la DSIL 2021.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Remplacement de 7 fenêtres 2 vantaux PVC blanc /1400x1000 mm	5 215 €	Subvention sollicitée : DSIL	3 650,50 €	70 %
		Autofinancement	1 564,50 €	30 %
Total	5 215 €	Total	5 215 €	100 %

Conseils Municipaux

21-06 - Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL année 2021 – Mise aux normes et sécurisation des équipements publics pour les travaux de mise aux normes des aires de jeux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la DSIL 2021.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Mise aux normes des aires de jeux	75 000 €	Subvention sollicitée : DSIL	52 500 €	70 %
		Autofinancement	22 500 €	30 %
Total	75 000 €	Total	75 000 €	100 %

21-07 - Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL année 2021 – Mise aux normes et sécurisation des équipements publics pour les travaux d'accessibilité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la DSIL 2021.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Mission de maîtrise d'œuvre Travaux d'accessibilité	25 000 € 42 000 €	Subvention sollicitée : DSIL	46 900 €	70 %
		Autofinancement	20 100 €	30 %
Total	67 000 €	Total	67 000 €	100 %

21-08 - Demandes de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL année 2021 – Développement des infrastructures dans le cadre de la mobilité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la DSIL 2021.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Construction d'un abri à vélos à l'école du Martinet	7 100 €	Subvention sollicitée : DSIL	4 970 €	70 %
		Autofinancement	2 130 €	30 %
Total	7 100 €	Total	7 100 €	100 %

21-09 - Demandes de subvention Dotation d'Équipement Rural - DETR année 2021 – Mise aux normes du plateau rue Briand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la DETR 2021.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Construction d'un abri à vélos à l'école du Martinet	7 100 €	Subvention sollicitée : DSIL	4 970 €	70 %
		Autofinancement	2 130 €	30 %
Total	7 100 €	Total	7 100 €	100 %

21-10 - Demandes de subvention Dotation d'Équipement Rural - DETR année 2021 – Aménagement de la rue des Cerisiers - sécurisation / bande cyclable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la DETR 2021.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Conseils Municipaux

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Aménagement de la rue des Cerisiers – sécurisation / bande cyclable Travaux :	170 000 €	Subventions sollicitées :		
		DETR	100 719 €	57 %
		Département	40 000 €	22.63 %
SPS :	6 700 €	Autofinancement	35 981 €	20,37 %
Total	7 100 €	Total	7 100 €	100 %

21-11 - Demande de subvention Dotation d'Équipement Rural - DETR année 2021 – Requalification du quartier Ganghoffer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la DETR 2021.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Réhabilitation du quartier Ganghoffer 1 ^{ère} tranche 2021 de travaux :	555 568 €	Subventions sollicitées :		
		DETR	270 577 €	46 %
MOE, SPS, sondages amiante et HAP, étude géotechnique :	32 653 €	Région	100 000 €	17 %
		GBCA	100 000 €	17 %
		Autofinancement	117 644 €	20 %
Total	588 221 €	Total	588 221 €	100 %

21-12 - Demande de subvention Dotation d'Équipement Rural - DETR année 2021 – Création d'un terrain de foot synthétique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la DETR 2021.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Création d'un terrain de sport synthétique		Subventions sollicitées :		
		DETR	150 340 €	48 %
Travaux :	292 500 €	Département	40 000 €	12,73 %
Études, ingénierie	20 800 €	Ligue de foot	60 000 €	19,27%
		Autofinancement	62 660 €	20 %
Total	313 300 €	Total	313 300 €	100 %

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a levé la séance à 20 h 30.

Conseils Municipaux

Compte-rendu succinct de la séance du 22 mars 2021

Présents :

Monsieur Pierre CARLES, Maire.

Mesdames et Messieurs Dominique BROS, Carole TRITTER, Jérôme BOYER, Nicole MUESSER, Kenan SAKAR, Gilles MULLER, Estelle MOUSSAOUI, Adjointes.

Mesdames et Messieurs Jacques SERZIAN, Marie-Line CABROL, Taïeb MEKKI, Zohra KADDOUR, Stéphanie MARCHAL, Thierry FRAISIER, Nadine PASTOR, Antonio NETO, Laetitia VAUCHIER (jusqu'au point 21-20, à 19 h 49), Lionel VETTER, Juliette WALTER, Guillaume JOUBERT, Dominique RETAILLEAU, François DIDIER, Julie MOIROD, Bouchra CAIRE-REMONNAY, Cyril BARBIER, Michel MURAROTTO, Conseillers Municipaux.

Excusées :

Madame Michelle ROUSSELET, pouvoir à Monsieur Thierry FRAISIER,

Madame Laetitia VAUCHIER, pouvoir à Madame Stéphanie MARCHAL, à partir du point 21-20, à 19 h 49.

Monsieur Jacques SERZIAN, Conseiller Municipal Délégué est nommé secrétaire de séance.

Adoption du huis clos, en raison du couvre-feu instauré dans le cadre de la crise sanitaire

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 voix contre : Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO, DÉCIDE le huis clos avec maintien du scrutin public

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 voix contre : Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO, ADOPTE le compte-rendu.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

• Déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} décembre 2020 au 28 février 2021 :

N° dossier	Propriétaire	Adresse du bien	Références cadastrales	Surfaces	Propriété Bâtie : B Non bâtie : NB
21-01	M. B. .	3 impasse des Champs 7 rue de la Gare	BC 65 BC 61	09 a 28 ca 21 a 06 ca	B
21-02	M. H.	43 rue des Maquisards	BC 172 BC 230 BC 405	04 a 06 ca 08 a 00 ca 06 a 08 ca	B
21-03	M. N.	65 rue Sous la Miotte	BE 62	20 a 19 ca	B
21-04	Mme R.e et Mme S.	13 rue François Brouque (Lot n°1)	BP 406 + Moitié indivise des parcelles : BP 404 et BP 405 (Chemin d'accès)	08 a 05 ca 01 a 19 ca 00 a 49 ca	NB
21-05	Mme R. et Mme S.	13 rue François Brouque (Lot n°2)	BP 407 + Moitié indivise des parcelles : BP 404 et BP 405 (Chemin d'accès)	08 a 00 ca 01 a 19 ca 00 a 49 ca	NB
21-06	SCEA des buis	Lieu-dit "Champs de Chintre"	BE 1	55 a 80 ca	NB
21-07	SARL Conseils Habitat Immobilier	Rue Paul Bouvier	BP 397 BP 391 BP 390 BP 389 BP 388 1/3 indivis des parcelles : BP 197 et BP 387 et BP 398	09 a 33 ca 00 a 60 ca 01 a 38 ca 01 a 38 ca 01 a 38 ca 00 a 16 ca 02 a 57 ca 00 a 57 ca	NB

• Concessions de cimetière :

Nom			Durée	Montant
C.	Achat	Jardin souvenir	30 ans	300,00 €
P.	Achat	Nouveau cimetière	30 ans	199,36 €
M.	Renouvellement	Nouveau cimetière	30 ans	199,36 €
O.	Achat	Carré musulman	50 ans	330,40 €
M.	Renouvellement	Nouveau cimetière (double)	15 ans	199,36 €
			TOTAL	1 228,48 €

Le Conseil Municipal PREND ACTE du présent compte-rendu.

• Décisions :

Décision n°21-03 du 8 février 2021 :

La Commune d'OFFEMONT fait bail et donne à loyer à titre gratuit à l'Association CLÉ, un garage numéroté N° 1, d'une superficie de 20,00 m², sis à OFFEMONT, rue Jean Macé.

Décision n°21-04 du 8 février 2021 :

La Commune d'OFFEMONT fait bail et donne à loyer pour un montant de 47 € mensuel à Madame Marine H., un garage numéroté N° 3, d'une superficie de 20 m², sis à OFFEMONT, rue Jean Macé.

Décision n°21-05 du 11 février 2021 :

La Commune d'OFFEMONT fait bail et donne à loyer pour un montant de 47 € à Monsieur Jordan H. un garage numéroté N° 4, d'une superficie de 20 m², sis à OFFEMONT, rue Jean Macé.

Décision n°21-06 du 10 mars 2021 :

Un avenant N° 1 au marché à procédure adaptée concernant l'extension du CSAC par la création d'un dojo a été attribué à l'entreprise CASOLI domiciliée 63 rue des commandos d'Afrique - 90300 OFFEMONT pour le lot N° 5, menuiseries extérieures aluminium, pour un montant de 395,00 € HT, soit 474,00 € TTC

Le montant du marché pour l'entreprise CASOLI s'élève, après l'avenant N° 1, à 32 395,00 € HT, soit 38 874,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés PREND ACTE du présent compte-rendu.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

21-13 - Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2020 – Budget général

L'arrêté des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2020 qui figure dans le Compte de Gestion est conforme à l'arrêté des comptes de Monsieur le Maire pour cette même année.

Ainsi le compte administratif de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

* un total général de dépenses de : 3 849 546,09 €

* un total général de recettes de : 6 796 103,84 €

d'où un excédent de clôture de : 2 946 557,75 €

Compte tenu des restes à réaliser de l'exercice 2020 tant en :

* dépenses engagées non mandatées : 138 964,84 €

* qu'en recettes budgétées non encaissées : 294 619,35 €

ce qui représente un solde positif de : 155 654,51 €

d'où un résultat global pour 2020 de : 3 102 212,26 €

Le compte administratif 2020 se présente comme suit :

	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	TOTAL
Section de Fonctionnement			
Dépenses	2 884 859,00 €	0,00 €	2 884 859,00 €
Recettes	3 854 479,03 €	0,00 €	3 854 479,03 €
Résultat	969 620,03 €	0,00 €	969 620,03 €
Section d'Investissement			
Dépenses	964 687,09 €	138 964,84 €	1 103 651,93 €
Recettes	2 941 624,81 €	294 619,35 €	3 236 244,16 €
Résultat	1 976 937,72 €	155 654,51 €	2 132 592,23 €
RÉSULTAT DU BUDGET			
DÉPENSES	3 849 546,09 €	138 964,84 €	3 988 510,93 €
RÉCETTES	6 796 103,84 €	294 619,35 €	7 090 723,19 €
TOTAL GÉNÉRAL	2 946 557,75 €	155 654,51 €	3 102 212,26 €

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du Compte Administratif de la Commune,

- Monsieur le Maire doit se retirer au moment du vote concernant l'adoption du Compte Administratif 2020.

Conseils Municipaux

Le Conseil Municipal DÉSIGNE Madame Carole TRITTER pour présider les débats.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 abstentions : Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO, APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2020 – Budget général.

21-14 - Adoption du compte de Gestion du Trésorier Municipal – Budget général

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le Compte de Gestion du budget principal de la Commune étant précisé que celui-ci est identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur pour l'exercice 2020.

21-15 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 – Budget général

Au Compte Administratif, le Conseil Municipal est amené à constater le résultat de clôture ci-après :

- Fonctionnement : 969 620,03 €
- Investissement : 1 976 937,72 €
- soit un excédent de : 2 946 557,75 €

En outre, l'état des restes à réaliser a été arrêté de la façon suivante :

- Dépenses : 138 964,84 €
- Recettes : 294 619,35 €
- soit un excédent de : 155 654,51 €

Il vous appartient, conformément à l'instruction budgétaire et comptable, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 abstentions : Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO,

- INSCRIT en solde d'exécution de fonctionnement, au compte R 002, en recettes de fonctionnement, la somme de 600 000 €,
- AFFECTE au compte R 1068, en recettes d'investissement, la somme de 369 620,03 €, pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement compte tenu des dépenses nouvelles,
- INSCRIT en solde d'exécution d'investissement, au compte R 001, en recettes d'investissement, la somme de 2 132 592,23 €.

21-16 - Adoption du Budget Primitif 2021 de la Commune

Section de Fonctionnement

* Dépenses

L'ensemble des dépenses s'élève à 3 439 394,35 € dont :

923 763,00 € de charges à caractère général,
1 772 365,20 € de frais de personnel,
449 770,00 € de charges de gestion courante,
50 000,00 € de charges financières,
113 124,24 € de charges exceptionnelles,
130 371,91 € de dotation aux amortissements.

* Recettes

Le total des recettes prévues est de 3 901 720,91 € se décomposant de la façon suivante :

13 500,00 € d'atténuations de charges,
191 338,36 € de vente de produits de service,
1 832 457,00 € de recettes fiscales,
1 106 273,33 € de dotations et subventions,
50 500,00 € d'autres produits de gestion courante,
107 652,22 € de produits exceptionnels,
600 000,00 € d'excédent de fonctionnement reporté.

* Bilan

Les recettes prévisionnelles nous permettent d'opérer un prélèvement de 462 326,56 € afin de financer une partie des opérations d'investissement.

Section d'Investissement

* Dépenses

Le remboursement du capital des emprunts se monte à 173 000,00 €. Le montant total des opérations d'équipement est de 3 854 061,84 € pour l'année 2021 avec en sus les reports de dépenses engagées non mandatées d'un montant de 138 964,84 € de l'année 2020, soit un total général de dépenses de 4 166 026,68 €

En ce qui concerne la programmation des investissements, il est prévu au budget primitif 2021 pour l'essentiel :

- Remboursement de la taxe d'aménagement : 46 000 €
- Remboursement de la dette en capital : 173 000 €
- Dépôts et cautionnements versés : 1 500 €
- Études géotechniques et géomètre : 10 000 €
- Complément révision PLU : 3 100 €
- Ravalement de façades : 5 000 €
- Achat de terrains bâtis (réserve) : 1 714 547,84 €
- Création d'un ossuaire et d'un colombarium : 20 000 €
- Travaux en forêt : 5 000 €
- Requalification espaces verts quartier Arsot : 10 000 €
- Terrain synthétique - maîtrise œuvre : 31 200 €
- Terrain synthétique - travaux : 351 000 €
- Restauration site Gallo-Romain : 2 000 €
- Restauration calvaire rue des Cerisiers : 1 100 €
- Plantation arbres : 3 000 €
- Requalification massifs de fleurs : 4 000 €
- Création terrain de pétanque Arsot : 11 000 €
- Entretien du terrain d'honneur : 8 000 €
- Travaux mise en accessibilité bâtiments communaux : 50 000 € (Agenda d'accessibilité programmée : ADAP)
- Travaux cage escalier service technique Mairie : 10 000 €
- Remplacement de 7 fenêtres maternelle Centre : 6 500 €
- Abri vélo école du Martinet : 8 500 € (DETR)
- Remplacement chaudière maternelle Centre : 50 000 €
- Mise aux normes électriques bâtiments : 15 000 €
- Mission MOE ADAP : 30 000 €
- Diagnostic énergétique des bâtiments : 4 200 € (1 €/an et par habitant DIAG : TDE)
- Porte entrée et porte local stockage salle polyvalente : 7 500 €
- Mise en place luminaires extérieurs salle polyvalente : 1 500 €
- Mise en conformité stockage ateliers municipaux : 4 000 €
- Remplacement de 7 spots à l'église : 3 000 €
- Complément dojo : 8 500 €
- Remplacement fosse à graisse à la MIEL : 25 000 €
- Protection menuiseries ext. Salle polyvalente Arsot : 2 000 €
- Remise en état sous-sol salle polyvalente suite sinistre : 22 118 €
- Signalisation verticale : 5 000 €
- Jalonnement signalétique : 15 000 €
- Requalification du quartier Ganghoffer : 666 681,60 €
- Études pour carrefour suite à implantation Aldi : 6 520 €
- Mission MOE CSPA quartier Ganghoffer : 39 183,60 €
- Réfection rue des Cerisiers : 200 000 €
- Levé topo et maîtrise d'œuvre recalibrage rue Sous la Miotte : 26 000 €
- Mission SPS pour travaux (rue Cerisiers, plateau mairie) : 8 000 €
- Réfection du trottoir devant Chassard : 3 000 €
- Aménagement de sécurité (coussins berlinois) : 15 000 € (rue des Commandos d'Afrique, rue des Eygras)
- Travaux accessibilité voirie : 10 000 €
- Aménagement giratoire plateau surélevé devant mairie : 50 000 €
- Marquage au sol : 7 000 €
- Déplacement coffret gaz ATIP : 1 610 €
- Remise en état abri bus rue des Commandos suite sinistre : 15 856 €

Conseils Municipaux

- Remise en état barrières et panneaux sinistre logis des Ours : 11 806 €
- Remise en état mur de soutènement Casernes : 6 200 €
- Mise en place enrobé sur chemin parcelle BI 1280 : 2 200 €
- Réparation eau pluviale Soiras : 4 000 €
- Remplacement candélabre sinistré caméra : 3 790 €
- Remplacement borne amovible sinistrée : 2 187 €
- Remplacement lampadaire rue Manet : 771 €
- Programme éclairage public 2021 : 48 000 €
- Extension réseau ENEDIS parcelle SIRUFO : 4 525,80 €
- Achat de matériel ateliers (laser, télémètre, souffleur, scie circulaire, petit outillage, pompe immergée, pompe de transfert) : 7 000 €
- Équipement d'élagage : 2 700 €
- Perceuse Soiras : 300 €
- Installation d'une caméra PTZ - vidéo-surveillance Ganghoffer : 3 468 €
- Remplacement du mât et du pack batterie (sinistre Ganghoffer) : 5 718 €
- Achat d'un défibrillateur : 2 880,00 €
- Achat poste informatique secours : 1 100 €
- Poste informatique ateliers municipaux : 1 300 €
- Changement ordinateurs EPN : 3 630 €
- Achat d'un enregistreur : 600 €
- Achat couchettes pour CLSH : 500 €
- Mobilier bureau DST : 1 500 €
- Armoires ateliers municipaux : 800 €
- Achat de fauteuils de bureau : 500 €
- Achat de deux armoires : 1 000 €
- Bibliothèque : 700 €
- Achat d'une table de cuisine maternelle du Centre : 150,00 €
- Achat multimédia pour CLSH : 700 €
- Fourniture et pose d'un abri hexagonal : 25 000 €
- Achat panneaux affichage réglementaire mairie : 8 000 €
- Rénovation aire de jeux : 90 000 €
- Achat de barrières, potelets, poubelles et bancs : 6 000 €
- Saleuse microtracteur John Dheere, rehausse grillagée et filets pour le véhicule benne, remorque d'arrosage : 12 000 €
- Points de nourrissage pour chats : 510 €
- Tapis pour le dojo : 18 893 €
- 6 bacs à sel : 2 300 €
- Achat d'isolaires et urnes : 2 100 €
- Achat d'armoire pour le défibrillateur : 534 €
- Achat de panneaux de point de rassemblement : 582 €
- Cession gratuite terrains (opérations d'ordre) : 27 000 €

S'ajouteront à cela les dépenses d'investissement reportées d'un montant de :
138 964,84 € (dont détail ci-dessous) :

- Solde Révision du PLU : 14 960 €
- Contrôle technique du dojo (solde marché Socotec) : 1 059,22 €
- Mission SPS dojo (solde marché ECBM) : 1 132,11 €
- Maîtrise d'œuvre dojo (solde marché Gomez) : 5 091,78 €
- Marché travaux dojo (solde marchés) : 95 069,42 €
- Marché vidéoprotection (solde) : 15 346,84 €
- Achat ordinateur mairie et imprimante ateliers : 2 534,40 €
- Achat de corbeilles tulipes (poubelles) : 2 544,00 €
- Changement poste informatique de direction Ruche : 1 227,07 €

* Recettes

Les recettes s'élèvent (hors transfert de la section de fonctionnement) à 3 703 700,12 € :
1 976 937,72 € d'excédent d'investissement reporté constaté au CA 2020

Conseils Municipaux

369 620,03 € d'excédent de fonctionnement reporté constaté au CA 2020
467 224,24 € de produits des cessions immobilières
127 926,92 € de FCTVA
90 000,00 € de Taxe d'Aménagement
219 999,95 € de subventions
130 371,91 € de dotation aux amortissements
27 000,00 € de cession gratuite de terrain (opérations d'ordre)
294 619,35 € de recettes engagées non encaissées de 2020 dont :
- Solde subvention DETR pour la construction du dojo : 43 571,32 €
- Subvention FIPD pour vidéo surveillance : 21 200,74 €
- Subvention de la Région pour l'aménagement du quartier Ganghoffer : 100 000 €
- Subvention du Département pour la construction du dojo : 31 122,80 €
- Solde subvention du Grand Belfort C.A. pour la révision du PLU : 3 988,60 €
- Solde subvention du Grand Belfort C.A. pour création du dojo : 94 735,89 € auxquelles s'ajoutent, par transfert de la section de fonctionnement, 462 326,56 € de prélèvement pour investissement, soit un total général de recettes de 4 166 026,68 €.

Monsieur François DIDIER fait à nouveau remarquer que l'argent public pourrait être mieux utilisé en développant des services aux habitants. Monsieur Pierre CARLES indique que cela doit être proposé par le CCAS.
Monsieur Dominique RETAILLEAU et Madame CAIRE-REMONNAY demandent si les travaux pour les aires de jeux auront lieu en 2021. Le DST, Monsieur Numa LECOSSOIS, leur répond que l'achèvement des travaux est prévu pour septembre 2021.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 voix contre : Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO, ADOPTE le Budget Primitif 2021 de la Commune.

21-17 - Vote des taux 2021

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 abstentions : Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO, ADOPTE les taux suivants pour 2021 :

	Taux 2021
Taxe foncière	32,18 %
Taxe foncière non bâti	33,97 %

21-18 - Demande de subvention Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, PDASR année 2021 – Aménagement de sécurité rue des Commandos d'Afrique, rue Berque et rue Camus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre de la PDASR et des Amendes de Police 2021,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT		Montant HT	Taux
Mise en œuvre de coussins lyonnais	9 633,00 €	Subvention sollicitée : PDASR	3 858,20 €	40%
		Département (Amendes de Police)	3 858,20 €	40%
		Autofinancement	1 926,60 €	20%
Total	9 633,00 €	Total	9 633,00 €	100 %

21-19 - Façonnage du bois de chauffage - année 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- FIXE le prix du stère à façonner à 8 €,
- INSTAURE une part fixe de 30 € qui sera déduite du prix total dû à la réception des travaux et après cubage.

Madame Laetitia VAUCHIER quitte la séance à 19 h 49. Elle donne pouvoir à Madame Stéphanie MARCHAL.

AFFAIRES GÉNÉRALES

21-20 - Complexe Sportif Artistique et Culturel (CSAC) - Modification du règlement intérieur et de la convention de mise à disposition

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les nouvelles moutures du règlement intérieur et de la convention de mise à disposition du CSAC.

21-21 - Dénomination du Groupe Scolaire du Centre

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 26 voix pour, 1 personne ne prend pas part au vote (Carole TRITTER) APPROUVE la nouvelle dénomination du Groupe Scolaire du Centre, à savoir Groupe Scolaire Robert TRITTER.

AFFAIRES FONCIÈRES

21-22 - Cession de la parcelle cadastrée BO 22

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 voix contre : Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO, APPROUVE la cession à la Ville de Belfort de la parcelle cadastrée BO 22, d'une contenance totale de 4 ares 37 centiares, cession qui sera effectuée à l'Euro Symbolique.

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à cette cession et à signer l'acte de vente et tous les documents y afférant.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

21-23 - Appel à Projet "Territoires d'innovation" action e-perischool

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'une salle équipée de prises électriques et de wifi, sous réserve d'accord par le Directeur de l'école.

21-24 - La Ruche - Adoption des tarifs des nuitées ou veillées organisées pendant les congés scolaires en 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le programme des veillées et des nuitées organisées par la Ruche pendant les congés scolaires en 2021 ainsi que les tarifs appliqués.

AFFAIRES DE PERSONNEL

21-25 - Mise en place de l'astreinte d'exploitation

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 abstentions : Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO,

- ADOPTE les montants d'astreinte et de permanence selon la réglementation en vigueur,

- INSTITUE le régime des astreintes et des permanences dans la collectivité selon les modalités exposées et définies en annexe. Il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21-26 - Réorganisation du temps de travail des services techniques – réglementation générale des congés

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 21 voix pour, 6 voix contre : Monsieur Dominique RETAILLEAU, Monsieur François DIDIER, Madame Julie MOIROD, Madame Bouchra CAIRE-REMONNAY, Monsieur Cyril BARBIER, Monsieur Michel MURAROTTO, ADOPTE la nouvelle réorganisation des services techniques ainsi que les modifications apportées aux conditions de dépôt des congés selon les modalités précisées dans l'annexe jointe.

21-27 - Création de deux postes d'adjoints techniques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE la création de ces postes.

DIVERS

21-28 - Présentation du rapport d'observations définitives de la gestion du GBCA

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport présenté par Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a levé la séance à 20 h 37.

Conseils Municipaux

Compte-rendu succinct de la séance du 14 juin 2021

Présents :

Monsieur Pierre CARLES, Maire.

Mesdames et Messieurs Dominique BROS, Carole TRITTER, Jérôme BOYER, Nicole MUESSER, Kenan SAKAR, Michelle ROUSSELET, Gilles MULLER, Estelle MOUSSAOUI, Adjoint.

Mesdames et Messieurs Jacques SERZIAN, Marie-Line CABROL, Taïeb MEKKI, Zohra KADDOUR, Stéphanie MARCHAL, Thierry FRAISIER, Nadine PASTOR, Antonio NETO, Lionel VETTER, Juliette WALTER, Guillaume JOUBERT, Dominique RETAILLEAU, François DIDIER, Bouchra CAIRE-REMONNAY, Cyril BARBIER, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Madame Laetitia VAUCHIER, pouvoir à Madame Stéphanie MARCHAL,

Monsieur Michel MURAROTTO, pouvoir à Monsieur Cyril BARBIER,

Madame Julie MOIROD, pouvoir à Monsieur François DIDIER.

Monsieur Jérôme BOYER, Adjoint, est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des graves problèmes sur le sol du gymnase.

Monsieur Dominique RETAILLEAU lui indique qu'il faut faire marcher la décennale ou le dommage-ouvrage.

Monsieur le Maire lui répond que dans ce cas, la décennale est impropre à la destination. Il ajoute qu'une expertise sur le sol sportif aura lieu le 21 juin prochain.

Monsieur le Maire informe également qu'une procédure devant le Tribunal Administratif avait été entamée en novembre 2019. Il indique que la requête de Madame Françoise BOUVIER a été rejetée.

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal en date du 22 mars 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ADOPTE le compte rendu.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

• Déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} mars au 31 mai 2021 :

N° dossier	Propriétaire	Adresse du bien	Références cadastrales	Surfaces	Propriété Bâtie : B Non bâtie : NB
21-08	M. C	16 rue Edmond Mielle Rue de la Rosemontoise	BN 317 BN 318 BN 315	0 a 02 ca 0 a 42 ca 05 a 45 ca	B
21-09	M. D et Mme T	8 rue du Clair Bois	BC 172 BC 230 BC 405	04 a 06 ca 08 a 00 ca 06 a 08 ca	B
21-10	M. et Mme S	8 rue de la Fraternité	BN 159	04 a 10 ca	B
21-11	M. Y	14 rue Barbara	BC 280	09 a 80 ca	B
21-12	S.A.R.L CONSEILS HABITAT IMMOBILIER	3 rue du Lieutenant Paul Bouvier Rue du Lieutenant Paul Bouvier	BP 400 BP 402 (1/3 indivis)	10 a 50 ca 01 a 49 ca	NB
21-13	M. W	57 rue des Commandos d'Afrique	BO 53	0 a 80 ca	B
21-14	M. B	Lieudit "Aux Champs Cerisiers" 2 rue Romy Schneider	BC 300 BC 301	0 a 27 ca 04 a 35 ca	B
21-15	M. S	4 allée Edith Piaf Lieudit "Village-Nord"	BS 208 BS 212	06 a 61 ca 0 a 51 ca	B
21-16	M. et Mme B.	11 B rue du Chêne	BP 99	47 a 12 ca	B
21-17	SCI LMC	Rue du Martinet	BM 215	02 a 26 ca	NB
21-18	Territoire Habitat O.P.H.T.B	16 voie Saturne	BP 306	02 a 43 ca à prendre sur la parcelle	B
21-19	S.A.R.L CONSEILS HABITAT IMMOBILIER	3 rue du Lieutenant Paul Bouvier Rue du Lieutenant Paul Bouvier	BP 386 BP 399 BP 387 (pour partie) BP 398 (pour partie) BP 197 (pour partie)	01 a 18 ca 09 a 41 ca 02 a 57 ca 0 a 57 ca 0 a 16 ca	NB

Conseils Municipaux

N° dossier	Propriétaire	Adresse du bien	Références cadastrales	Surfaces	Propriété Bâtie : B Non bâtie : NB
21-20	Mme V et Mme F	2 rue des Maquisards	BR 42 BR 43	20 a 85 ca 01 a 40 ca	B
21-21	S.A.R.L CJMT DÉVELOPPEMENT	14 B rue Charles de Gaulle	BM 59	10 a 24 ca	B
21-22	M. S et Mme B	2 rue Madeleine Renaud	BC 363 BC 364	0 a 74 ca 03 a 09 ca	B
21-23	S.N.C FONCIÈRE RÉSIDENCE	Lieudit "Aux Champs Cerisiers"	BC 344	02 a 16 ca	NB
21-24	M. E et Mme B	5 rue du 11 novembre 1918	BN 164	03 a 60 ca	B
21-25	S.N.C FONCIÈRE RÉSIDENCE	Rue Camille Claudel	BC 329 BC 326 BC 328 BC 327	02 a 90 ca 02 a 62 ca 02 a 01 ca 02 a 01 ca	NB
21-26	M. et Mme C	1 rue du 11 novembre 1918	BN 162	05 a 64 ca	B
21-27	Territoire Habitat O.P.H.T.B	18 voie Saturne	BP 306	04 a 05 ca à prendre sur la parcelle	B
21-28	Mme V.	Lieudit "Entre les Vies"	AC 2	07 a 05 ca	NB
21-29	Territoire Habitat O.P.H.T.B	2 voie Mercure	BP 305	03 a 33 ca à prendre sur la parcelle	B
21-30	M. C. et Mme W	17 T rue des Cerisiers	BC 314	04 a 37 ca	B
21-31	CAISSE DE CREDIT MUTUEL BELFORT OUEST	71 rue Aristide Briand Lieudit "Village Nord"	BS 190 BS 85 BS 86	30 a 80 ca 0 a 26 ca 01 a 64 ca	B
21-32	M. V. et Mme D.	25 rue Marie Curie Lieudit "Prés Chevis"	BI 1111 BI 1115 BL 298	03 a 59 ca 19 a 73 ca 01 a 48 ca	B
21-33	Territoire Habitat O.P.H.T.B	10 voie Cérès	BP 306	04 a 70 ca à prendre sur la parcelle	B
21-34	Territoire Habitat O.P.H.T.B	2 rue Romaine	BP 306	02 a 34 ca à prendre sur la parcelle	B
21-35	M. C. et Mme C. et Mme C.	16 rue du Cuniot	BS 200	07 a 55 ca	B
21-36	S.A d'H.L.M et S.C.I NEOLIA	Lieudit "Près de l'Étang" Rue du Martinet	BM 219 BM 210	0 a 98 ca 05 a 55 ca	B
21-37	E.U.R.L JARDON IMMOBILIER	3 impasse des Champs	BC 65	09 a 28 ca	B
21-38	E.U.R.L JARDON IMMOBILIER	7 rue de la Gare	BC 61	21 a 06 ca	B
21-39	M. C	106 B rue Aristide Briand	BR 231 BR 232 BR 255	09 a 24 ca 0 a 10 ca 02 a 53 ca	B

• Décisions :

Décision N° 21-08 du 1^{er} juin 2021 pour :

Un avenant N° 2 au marché à procédure adaptée a été attribué à l'entreprise PERRIN SAS domiciliée 14 rue Eiffel – 25300 PONTARLIER pour la construction d'un dojo pour un montant de 640,00 € HT soit 768,00 € TTC.

Le montant du marché pour l'entreprise PERRIN SAS s'élève après avenant, à 19 642,59 € HT, soit 23 571,11 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE du présent compte rendu.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

21- 29 - Garantie des emprunts réaménagés à TERRITOIRE HABITAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les termes de la présente délibération.

21-30 - Demande de subvention départementale - Mise aux normes du plateau rue Briand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention départementale 2021 pour la réalisation d'aménagements de sécurité en agglomération sur les routes départementales.

Conseils Municipaux

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT		Montant HT	Taux
Mise aux normes du plateau rue Briand	39 845 €	Subventions sollicitées :		
		DETR attribuée (avril 2021)	15 938 €	40%
		Subvention départementale	15 938 €	40%
		Autofinancement	7 969 €	20%
	39 845 €	Total	39 845 €	100 %

21-31 - Demandes de subvention régionale – réalisation d'un audit énergétique du bâtiment de la Maison Intercommunale de l'Enfance et des Loisirs - MIEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention régionale 2021 pour la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment de MIEL.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT		Montant HT	Taux
Audit énergétique bâtiment de la MIEL	3 875 €	Subvention sollicitée :		
		Subvention régionale	1 937.50 €	50%
		Autofinancement	1 937.50 €	50%
	3 875 €	Total	3 875 €	100 %

21-32 - Programme d'actions en forêt communale année 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le programme de travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce programme.

AFFAIRES GÉNÉRALES

21-33 - Opposition au transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- S'OPPOSE au transfert au 1^{er} janvier 2021 à Grand Belfort Communauté d'Agglomération de la compétence "Plan Local d'Urbanisme",
- DEMANDE au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision.

21-34 - Convention de mise à disposition des agents de la police municipale de la Ville de Belfort aux Communes de Bavilliers, Essert et Offemont

Monsieur Cyril BARBIER indique qu'il souhaite participer à la réunion de discussion du 7 juillet, afin de trouver des solutions contre les rodéos sauvages qui ont lieu sur la commune.

Monsieur le Maire invite tous les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent à apporter leurs idées et à participer à cette réunion.

Oui l'exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE la convention de mise à disposition des agents de la police municipale de la Ville de Belfort à la Commune d'Offemont.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

21-35 - Recensement de la population 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- POURVOIT à la création d'emplois pour faire face à un besoin occasionnel à raison de 10 postes d'agents recenseurs non titulaires (dont 2 réservistes), à temps non complet, pour la période allant du 20 janvier au 19 février 2022,
- APPROUVE les conditions de rémunération des agents recenseurs telles qu'elles sont décrites dans le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien l'enquête de recensement 2022.

Conseils Municipaux

21-36 - Vide-greniers 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE la tenue d'un vide-greniers organisé par la Commune le dernier dimanche du mois d'août, soit le 29 août.
- FIXE un droit d'installation de 5 euros pour 2 mètres d'étalage prélevé auprès des exposants.

AFFAIRES FONCIÈRES

21-37 - Lotissement "Le Clos du Martinet" – Transfert des équipements et des espaces communs – Annule et remplace la délibération n° 20-76

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la rétrocession gracieuse à la Commune, par la Société NEOLIA, des voiries, équipements et espaces communs du lotissement "Le Clos du Martinet" telle que décrite dans la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession et tous documents s'y rapportant.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

21-38 - Modification du règlement intérieur et de la tarification de la Ruche – Rattachement de la gestion des études surveillées

Oui l'exposé et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE ces modifications

21-39 - La Ruche - Adoption des tarifs des sorties organisées pendant les vacances et les mercredis en 2021

Oui l'exposé et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le programme des activités et des sorties organisées par la Ruche pendant les congés scolaires et les mercredis en 2021 ainsi que les tarifs appliqués.

21-40 - La Ruche - Adoption des tarifs des veillées + nuitées organisées pendant les congés scolaires en 2021 – Annule et remplace la délibération 21-24 du 22 mars 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le programme des veillées + nuitées organisées par la Ruche pendant les congés scolaires en 2021 ainsi que les tarifs appliqués.

AFFAIRES DE PERSONNEL

21-41 - Création de quatre postes d'adjoints techniques

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 25 voix pour, 2 abstentions : Monsieur Lionel VETTER, Monsieur Jérôme BOYER, ACCEPTE la création de ces postes.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a levé la séance à 20 h 22.

La Fromagerie Sylvie

Horaires

Du mardi au samedi : 9h30 - 12h30 / 14h30 - 19h

Le dimanche : 09h30 - 12h30

- Fermé le lundi -

www.lafromageriesylvieoffemont.com

10b rue A. Briand 90300 OFFEMONT - **03 70 04 60 73**

lafromageriesylvieoffemont@gmail.com

CARTE DE FIDÉLITÉ

10% de remise au 11^e achat

Nom :

Habitant de la commune : "Il y a vraiment beaucoup de problèmes de bruits (abolements intempestifs, klaxons, tondeuses et autres appareils, pouvez-vous remettre une information à ce sujet ?"

Commune d'Offemont :

Nous tenons à rappeler le *Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 - art. 1 JORF 1^{er} septembre 2006*

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité."

Nul ne doit causer à autrui un trouble anormal de voisinage. Vous êtes directement responsables des dommages causés par votre animal de compagnie. Sachez que les abolements ou les cris intempestifs constituent des bruits anormaux que votre voisinage n'a pas à supporter et qui sont passibles d'une amende de 450 €.

Les beaux jours arrivent... avec eux les nuisances sonores des tondeuses et autres appareils. Merci de respecter les horaires arrêtés par la Préfecture :

- Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.
- Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
- Dimanche, jours fériés de 10 h à 12 h.

colruyt

prix · qualité



Votre supermarché à votre service !

21 Rue Aristide Briand
90300 OFFEMONT
Tél. 03 84 26 14 52

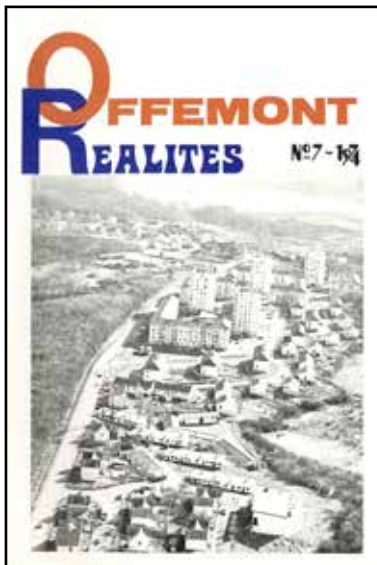


Ouvert
le dimanche matin !

DATS 24

Collect&Go
service colruyt
Mes courses en ligne

www.colruyt.fr



Retrouvez tous les numéros de notre magazine Offemont Réalités sur notre site internet, rubrique Animation et Communication/ Revue municipale.

Le mot du Maire

OFFEMONT, Commune propre...

Il est agréable à chacun de nous de constater que, d'année en année, à chaque printemps, la plupart de nos concitoyens éprouvent le besoin de fleurir davantage, et souvent avec un goût très sûr, le jardinet de leur propriété, le balcon de leur maison ou la fenêtre de leur appartement.

L'Office d'H.L.M. s'efforce, en outre, de rompre l'ennui du béton, d'atténuer la rigueur des immeubles en ménageant et en entretenant des espaces verts et en rénovant périodiquement les peintures extérieures.

De telles initiatives sont à souligner et à encourager.

La Commune elle-même, a prévu, en plusieurs endroits, des massifs qui seront plantés et fleuris. Seul, un printemps trop précoce a contrarié le programme prévu des plantations. Mais dès l'automne ce sera chose faite: rosiers et arbustes à feuillages variés viendront s'ajouter à ceux qui présentement décorent les abords du cimetière et aux fleurs du monument, bénévolement fournies et entretenues par notre gardien municipal.

Mais ce louable effort de fleurissement serait finalement sans valeur s'il ne s'accompagnait pas, dans le même temps, d'un effort semblable en faveur de la propreté de notre Commune.

Déjà, grâce à la vigilance de notre agent et à la collaboration de nos concitoyens, nous avons pu lutter très efficacement contre les dépôts d'ordures clandestins créés et alimentés le plus souvent par certains habitants peu délicats de la grande ville voisine.

Nous refusons que nos forêts et nos ruisseaux soient l'ultime refuge des objets de toute nature devenus inutiles et encombrants pour leurs propriétaires.

Les programmes de construction de trottoirs qui se sont déjà succédés ont éliminé les fossés nauséabonds et leurs hôtes, rajourni les clôtures, détruit les herbes folles.

Les tranches d'égoûts en cours de réalisation feront disparaître les eaux usées qui débordent des puits perdus colmatés et stagnent à la surface des chaussées.

Dans le même temps, la pollution des ruisseaux et de l'Etang sera considérablement réduite.

Mais c'est aussi de chacun de nous tous que dépend la propreté générale de notre Cité.

S'abstenir de jeter dans la rue, sur le trottoir, emballages ou papiers divers, ne pas se permettre de déverser hâtivement le cendrier de sa voiture sur le parking, déposer ses déchets au cimetière dans les bacs spécialement prévus, utiliser des poubelles réglementaires soigneusement fermées... sont, entre beaucoup d'autres, d'excellentes résolutions dont l'exécution demande peu d'efforts et qui donneront à tous, la conviction que notre Commune peut être, elle aussi, propre et accueillante.

Mariages

22/05/2021 - Flore SANCEY et Arnaud KALMÈS
22/05/2021 - Adélaïde ECHE et Tony RECH
05/06/2021 - Elodie LAMBERT et Jérémy DALATI
05/06/2021 - Audrey IEHLEN-ROCH et Olivier BEAUME
18/06/2021 - Nastasya BARSOT et Marc DEBRAIZE
19/06/2021 - Florence ASMUSSEN et Benjamin ESTIENNE

*Lors des mariages, une corbeille est mise à disposition des participants au profit du CCAS. Le montant de ces dons entre le 1^{er} janvier et le 20 juin 2021 s'est élevé à **180 €**.*

Parrainages républicains

18/06/2021 - **Theana** DEBRAIZE
Parrain : Alexis BARSOT
Marraine : Aurore DEBRAIZE

18/06/2021 - **Ava** DEBRAIZE
Parrain : Gaël BARSOT
Marraine : Anaïs MOUREAU



Les nouveaux mariés, Nastasya BARSOT et Marc DEBRAIZE, entourés de leurs proches ont également profité de cette belle journée pour célébrer les parrainages républicains de leurs filles Theana et Ava.

Naissances



05/01/2021 - **Lou** FERROÇINO de Flavien FERROÇINO et Florence GRAS
06/01/2021 - **Gabin** MARÉCHAL de Anthony MARÉCHAL et Alexia RAIGNAULT
06/01/2021 - **Aymen** MERIMECHE de Karim MERIMECHE et Ouided BOUCHERIT
12/01/2021 - **Eloïse** PIQUEREZ de Rémi PIQUEREZ et Mélanie ANCIAN
27/01/2021 - **Guérin** DIRAND LAMETA de Xavier DIRAND et Serena LAMETA
21/02/2021 - **Rafael** NETO de Antonio NETO et Emilie ROBLES
28/02/2021 - **Louis** MARAILLAC de Pierre-Alexandre MARAILLAC et Aleksandra LEMIESZ
21/03/2021 - **Éléa** HENRY de Jordan HENRY et Aurélie BONDENAT
26/03/2021 - **Rose** GUÉRAIN de Steve GUÉRAIN et Anaïs HAMELIN
09/04/2021 - **Noé** BYWALEC de Jonatan BYWALEC et Urszula HONKISZ
27/04/2021 - **Lyzéa** PETITJEAN de Sonia PETITJEAN
01/05/2021 - **Issa** HOUNKPATIN de Dimitri HOUNKPATIN et Nora BENAÏSSA
27/05/2021 - **Victoria** LONCHAMPT de Valentin LONCHAMPT et Aurore CIESIELSKI
29/05/2021 - **Leena** EL YAGOUBI de Nabil EL YAGOUBI et Léa MANGUIN
30/05/2021 - **Issa** BERKANE de Mohamed BERKANE et Sonia ZEGHDAOUI
31/05/2021 - **Mathis** HEURTER de Anthony HEURTER et Anaïs DELAIN
02/06/2021 - **Maylan** DURÉCU de Romain DURÉCU et Cassandra ROUX

Décès



12/01/2021 - Philippe PERROD, 70 ans
28/01/2021 - Robert DURANT, 88 ans
09/02/2021 - Pierre LEJEUNE, 72 ans
12/02/2021 - Essaid BOUFERCHA, 81 ans
20/02/2021 - Denise PARISOT veuve DREYFUSS, 93 ans
24/02/2021 - Monique KNOPF veuve GUILLEMIN, 83 ans
09/03/2021 - Jacqueline MASSON veuve CHAMBON, 90 ans
26/03/2021 - Jeanine BRANCALÉONE veuve LINO, 83 ans
27/03/2021 - Chantal SIMONIN, 59 ans
01/04/2021 - Ali MERAIHIA, 75 ans
01/04/2021 - Marc LARABI, 71 ans
03/04/2021 - Nicole GROSS veuve HOUZÉ, 81 ans
18/04/2021 - Anne LAMARCHE veuve VUILLEMEY, 88 ans
21/04/2021 - Djemaa dite Aïcha ZEGHDAOUI veuve BOULEDJOUIDJA, 98 ans
27/05/2021 - Yusuf YETIS, 49 ans
01/06/2021 - Brahim BOUDJADJA, 73 ans
08/06/2021 - Danièle VERMOT-DESROCHES veuve NAAL, 61 ans
17/06/2021 - Jean BRACONNIER, 87 ans



Magazines Offemont Réalités

Nous disposons encore de quelques exemplaires des anciens magazines *Offemont Réalités* dans nos archives ; si vous souhaitez obtenir un ou plusieurs numéros pour vous ou vos proches, vous pouvez en faire la demande en mairie. Voici les exemplaires disponibles :

N° 7 de 1974, N° 24 et 26 de 1983, N° 27 de 1984, Juin 1985, juillet 1988, 1995, 1997, 1998, 1999, 2000, juillet 2001, automne 2001, printemps 2002, hiver 2002-2003, 2003, hiver 2003-2004, hors-série 2004 Offemont vu du ciel, automne-hiver 2005/2006, hiver 2006/2007, hors-série 2010 spécial forêts, février 2011, hors-série 2011 spécial 14/18, janvier 2011 130 ans du lion, hors-série 2012 spécial quartier Arsot, janvier 2012, mars 2013, février et juillet 2014, février et juillet 2015, février et juillet 2016, février et juillet 2017, février et juillet 2018, juillet 2019, février et juillet 2020.

Photos de la commune



Un grand merci à Alain BRUN pour cette belle photo prise à Offemont.

Nous tenons à féliciter Cécile DUBUISSON, habitante de notre commune, lauréate du Mois de la photo 2020 qui a obtenu le prix du Conseil Municipal des Enfants de Belfort avec ce joli cliché.



Groupe majoritaire - Liste **"Un vent de liberté pour Offemont"**

L'ensemble des élus de la majorité a soutenu la candidature de Pierre CARLES, Maire de notre commune, pour les élections départementales aux côtés de Marie-France CEFIS. Être élu au Conseil départemental permet de soutenir davantage les dossiers communaux (demandes de subventions, réfection de voiries, création de pistes cyclables...).

La campagne n'a pas été facile, la liste LREM menée par Michel MURAROTTO n'a pas apporté de propositions, elle s'est contentée de combattre un homme et un seul, notre Maire, la défaite aux municipales ne semble pas digérée.

Quant à Valdoie, notre Député Michel ZUMKELLER s'est mêlé à la campagne de façon odieuse pour combattre une femme et une seule, Marie-France CEFIS, qui a remporté face à lui (et Corinne COUDEREAU) les élections municipales de 2020. Il nous semble qu'un député invisible dans sa circonscription depuis 5 ans ferait mieux de se préoccuper de son mandat, indemnisé 7240 € par mois, auxquels il convient d'ajouter 5600 € d'indemnités de frais de mandat, que de baver sur les élus présents au quotidien dans leurs communes.

Pierre CARLES peut compter sur le soutien plein et entier des ses Adjoints et Conseillers pour l'aider à mener à bien les engagements pris auprès de ses administrés.

Nous vous remercions d'avoir permis à la majorité départementale d'être plus forte.

Les élus de la majorité.

Groupe d'opposition - Liste **"Parlons d'avenir"**

Chères Offemontoises, chers Offemontois,

Après la censure de notre dernière tribune, voici quelques informations concernant nos actions.

Lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget, nous avons constaté un énorme excédent budgétaire de fonctionnement en 2020 : 25 % des recettes, soit 970.000 euros sur 3,85 millions d'euros n'ont pas été utilisés. Nous avons demandé que des services à destination de la petite enfance, des adolescents, des adultes et des aînés soient mis en place en raison du contexte sanitaire et des difficultés économiques actuels liés à la pandémie. Malheureusement nous n'avons pas été entendus, bien au contraire, nous constatons que certains services sont supprimés ou sont plus coûteux pour les habitants.

Nous avons indiqué que nous serons très vigilants sur la date de réouverture des aires de jeux fermées, certaines depuis 2 ans. C'est prévu pour septembre 2021. L'ouverture des jeux communaux aurait été très utile, pendant la période estivale, pour les familles restant sur notre commune.

Nous avons à nouveau interpellé le Maire sur le fait que nous ne sommes toujours pas visibles sur la double-page des élus dans l'agenda distribué par la commune. Cet acte, assumé par le Maire en Conseil Municipal, est un déni de démocratie, notamment envers les Offemontois qui ont voté pour notre liste.

L'équipe de Parlons d'Avenir continue d'être vigilante et d'agir dans l'intérêt de tous. Nous restons à votre disposition à tout moment.

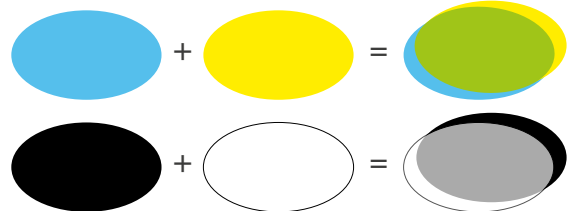
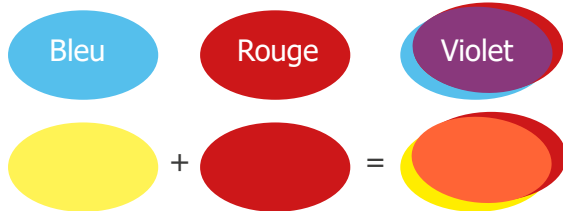
Prenez soin de vous.

SPÉCIALE COULEURS



Associations de couleurs

Lorsqu'on associe deux couleurs, il s'en crée une nouvelle ! Nomme la nouvelle couleur comme dans l'exemple !



Énigme de classement des couleurs

SAURAS-TU CLASSER CORRECTEMENT SELON LA SUITE LOGIQUE LES COULEURS SUIVANTES :



Charade haute en couleurs

Mon premier peut être Mao, Claudine ou en V
 Mon deuxième est un métal précieux
 Mon troisième n'est ni debout, ni couché
 Mon quatrième est un pronom indéfini
 Mon tout en voit de toutes les couleurs

Coloriage et calcul

Compte le nombre de bonbons avant de les colorier.



Coloriage magique 🎩



À noter dans votre agenda !

Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

Concours des maisons et balcons fleuris	Juillet 2021
Vide-greniers	29 août 2021
Forum des activités sportives et culturelles	08 septembre 2021
Journée du Patrimoine	18 septembre 2021
Exposition artistique	25 et 26 septembre 2021
Maquis de Chérimont	26 septembre 2021
Sortie du Maire	17 octobre 2021
Repas annuel des Aînés	06 novembre 2021
Cérémonie du 11 novembre	11 novembre 2021
Cérémonie de la Libération d'Offemont	20 novembre 2021
Fête du Goût - Forum Nutrition Santé	26 novembre 2021
Fête du Goût - Cours de cuisine	27 novembre 2021
Fête du Goût - Salon SaléSucré	28 novembre 2021
Saint-Nicolas	04 décembre 2021
Marché de Noël	11,12,18 et 19 décembre 2021
Vœux du Maire	07 janvier 2022
Fête vos jeux	30 janvier 2022

Liste non exhaustive : retrouvez tous les événements sur l'agenda du site de la Commune www.mairie-offemont.fr.

